

mes 8 Hédet 17.15 J. L. Marchessault 30.30
 S. G. P. Co. 184.18 + 175.50 + 222.80 ch. 42 ch. 17.00 22 318.15
 3.75 + 3/2 J. G. Lemaire 60. J. G. Hodegu 270 275
 Montmarquette 400. J. G. Lemaire 70 O Deschamps
 175 Hapital de Lincins 54.50 O Lahaie 30.

Le Greffier fait lecture d'une lettre de M. J. G. Deschamps
 val informant le Conseil qu'il lui accorde 60 jours
 à partir du 19 courant pour acheter au prix de
 \$2500.00 comptant les lots suivants, savoir
 50-1, 50-3, 50-2, 50-4, 50-5, 50-6, 50-57, etc.
 Il est proposé par M. A. Mercure secondé par M.
 Oscar Leclair que le Conseil accepte cette offre
 sujet à l'approbation des électeurs municipaux qui
 seront appelés à voter sur un règlement autorisant
 l'achat et le paiement du terrain ci-dessus.

M. Hap. Lindsay propose secondé par M. A. Mercure
 que ce Conseil se déclare prêt à accorder une
 récompense de \$15 à toute personne qui donnera
 au Conseil celle qui volontairement mutilé,
 dérangé, volé ou enlevé toute propriété de cette ville et
 une récompense de \$5 lorsque la propriété ci-dessus
 seront endommagés sans malice et par inadvertance.
 adopté.

M. A. Mercure donne avis de motion qu'il proposera
 un règlement à l'effet d'obliger les industriels à
 fournir au Conseil une liste de leurs lieux
 employés en donnant l'adresse de chacun d'eux.

Le Greffier fait lecture de une lettre de M. R. A.
 Robitaille, offrant sa résignation comme échoué
 pour le siège No 1 du quartier Nord de cette ville
 ou qu'il a rendu toute ses propriétés d'Arundsville.
 Il est proposé par M. Oscar Leclair secondé par
 M. Hap. Lindsay que le Conseil accepte avec regret
 la résignation de M. Robitaille qui pendant l'élection
 se so charge a fait preuve de beaucoup de bon vouloir
 pour l'embellissement de la ville en ce qu'il a résigné
 au Camb. au Parc et Embellissement. adopté.

Il est proposé par M. A. Mercure secondé par M. J. G.
 St. Ouge que l'ingénieur ou le télé soit autorisé
 à acheter de ses terres des champs à raison de 0.95
 ch par 1000 ch, les taxes étant à la charge de la ville

adopté

Considérant que la crise actuelle du chômage atteint
 cruellement grand nombre des ouvriers de Drummondville.
 Considérant qu'il serait facile d'y remédier dans une
 large mesure, en continuant la construction des maisons
 dont les fondations sont faites.

Considérant que les ouvriers sont prêts à subir une
 réduction de 35% sur les salaires payés l'an dernier
 savoir: 45 cts. de l'heure au lieu de 60 cts.

Considérant que dans les circonstances actuelles
 il serait dans l'intérêt général de poursuivre ces
 constructions.

Et ces causes il est proposé par M. A. Mercure, secondé
 par M. J. G. Chevalier que la Corporation poursuive
 la construction de ces maisons, savoir: 4 maisons
 de 2 logis, chaume, et que le Maire soit autorisé
 à demander à l'Honorable Ministre des Affaires
 Municipales de bien vouloir accorder les argent né-
 cessaires pour faire ces constructions et pour les
 travaux déjà faits, savoir: la somme de \$80.000.00
 en tout.

M. G. F. Sicotte se déclare dissident.

M. H. B. B. se déclare en faveur de la construc-
 tion des maisons déjà commencées, mais dissid-
 dent pour la construction des maisons non com-
 mencées, mais dont les fondations sont faites.

M. A. Mercure

Greffier

2 Février 1921

Procurer de Québec

Ville de Drummondville

à une séance régulière du Conseil Municipal de la ville de
 Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des
 séances au Conseil municipal le 2 Février 1921. Ont été
 M. Hap. Garneau, Maire et M. A. les électeurs J. G. St. Ouge,
 A. Mercure, J. G. Chevalier, G. A. Sicotte, formant quorum
 sans la présence de M. G. F. Sicotte. Le Greffier fait
 lecture de l'avis de convocation et se présente assis
 et du certificat constatant qu'il a été signifié à tous
 les membres du Conseil. Les noms de ces services
 séance sont lus et approuvés. Il est proposé par M.

A. Mercure secondé par M. J. D. St. Ouge qui les comptes suivants soient approuvés et le trésorier autorisé à les payer. J. H. Gosselin 104. Hébert 110. M. M. de Lamoignon 112. S. L. P. Co. 116.50. A. Boly 118.50. Liste de paye 115.05. D. Robitaille 118.58. G. Fancuis 118.00 + 1.00. J. A. Robeau 118.00 + 1.00. J. R. Brillen 118.75. L. G. Goulet 118.75. Imprimeurs de Delle 6.12.

Le Greffier fait lecture d'une lettre de M. Arthur Royall espérant sa lettre du 11 mai 1920 à l'effet de faire une inspection efficace des états de banques, de l'obtention et du marché.

Est proposé par M. C. A. Nicolet secondé par M. A. Mercure que les services de M. A. Royall et M. J. soient retenus pour l'inspection ^{de la ville} des abattoirs, des états puris et de la viande et autres services nécessaires au marché, et ce pour un salaire de \$300 par an, et engagement ~~fait~~ au bon plaisir du Conseil. Adopté.

Le Greffier fait lecture d'une résolution adoptée à la Chambre de Commerce au Comité de Drummond et recommandant au Conseil de bien vouloir recommander à l'octroi par le Gouvernement d'un permis pour la vente de spiritueux.

M. J. A. Robitaille propose secondé par M. C. A. Nicolet que ce Conseil approuve la demande de la Chambre de Commerce au Comité de Drummond et recommande au l'octroi par le Gouvernement un permis pour la nomination par ce Service d'un permis pour la vente au détail de spiritueux à Drummondville et de nommer à cette fin un Secrétaire à Drummondville. Adopté à l'unanimité.

Une requête déposée par certains de services de la ville de l'ouvrage est déposée devant le Conseil.

M. G. Goulet fait lecture du contrat entre la Ville de Drummondville et la Cie J. F. et ce suite la correspondance échangée et explique la position de M. G. Goulet. M. G. Goulet fait lecture d'une lettre qu'il a adressé à L'Hon. Municipal de St. Jov. Municipalité concernant la demande d'une somme de \$80,000 pour logements ouvriers. Il est proposé par M. A. Mercure secondé par M. J. A. Robitaille que le

x Conseil sur ce
question des
logements ouvriers.

R. G.
M. M.
D.

Il soit payé en
nomination des
cantonniers pour
remplacement M. R. A.
Robitaille sur au
siège No 1 du quartier
Nord.

R. G.
M. M.
D.

M. A. Mercure a fait passer cette lettre au
Municipal des affaires Municipales. M. A. Mercure.
C. A. Nicolet secondé, mais en fonction d'une
demande de \$50,000.00. M. C. A. Nicolet fait aussi le 17
Proposé par M. J. D. St. Ouge secondé par M. A. Mercure
que le Comité s'ajourne à mardi le 8 fév 1921.

Francis au
Greffier

R. G. Nicolet
Maire

7 Février 1921

Procureur de Québec

Ville de Drummondville

à une assemblée du Comité de l'aqueduc tenue
au bureau du Greffier, le 7 février 1921 à
deux heures de l'après midi. Sont présents M. G. G.
Goulet et A. Mercure.

Le Comité de l'aqueduc fait rapport au Conseil que
par inadvertance une valve avait été oubliée sans
ouverte sur la rue Henriot pour nettoyer les canaux
d'égoût; la fuite d'eau ainsi occasionnée a
empêché la pompe de pouvoir donner aucune pres-
sion pendant environ dix jours et à la demande
de la Cie J. F., le Comité de l'aqueduc a fait transporter
la pompe de l'ancienne station près de la
rivière à la nouvelle station près de la Cie J. F.

Pour ce qui a occasionné une dépense
d'environ \$100. Le Comité est satisfait qu'il n'y a
pas eu faute de ce fait de M. G. Goulet, mais une
prudence peut être prise pour l'avenir. Il y a eu
des suites très graves si un accident s'était
déclaré. Le Comité craint qu'il n'y a pas lieu à
faire porter la responsabilité sur M. G. Goulet, mais
en autre accident au genre ne pourrait être
toléré dans son opinion. Le Comité fait aussi
rapport qu'il a engagé des hommes dont l'utilité
a actuellement cessé et recommande que leurs
salaires soient payés. Quant à M. Philippe Hamel
nous craignons qu'il n'ait été payé au prix de
\$15 par semaine pendant le temps.
Le Comité donne instruction à M. G. Goulet

blautier de faire un inventaire de tous les
 outils et autres matériaux appartenant à la
 Corporation et d'en faire rapport à M.
 H. Gagnon. L'ingénieur de ce bureau
 H. Gagnon
 Greffier

8 Février 1921

Province de Québec
 Ville de Drummondville
 à une séance régulière du Conseil Municipal de la
 Ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordi-
 naires des séances du Conseil mardi le 8 Fév 1921
 étant un ajournement de la séance du 2 Fév 1921
 sont présents M. H. Gagnon, Maire et M. M. les
 échevins A. Mercus, J. St-Onge, G. Leclerc ad
 Bailly, J. A. Choquet formant le quorum du conseil
 sous la présidence de M. le Maire.

Les Minutes de la dernière séance sont lues et
 approuvées.
 Est proposé par M. J. St-Onge secondé par M. J. A.
 Choquet que le rapport du Comité de l'agriculture
 en date du 7 Fév 1921 qui vient d'être lu soit
 approuvé. Adopté.

1^{re} lecture est faite d'un règlement à l'effet d'obliger
 les industriels à fournir au Conseil une liste de
 leurs employés.

M. Oscar Leclerc propose secondé par M. S. Dubucque
 que l'ingénieur de ce bureau soit autorisé à faire
 passer de ce bureau et de ce fait charger aux
 écrits au bureau de faire la tournée sans de
 trottoirs sans le cours de l'été. Adopté.

Est proposé par M. J. St-Onge secondé par
 M. S. Mercus que le Conseil s'ajourne à vendredi
 le 18 courant. Adopté.

H. Gagnon
 Greffier

[Signature]
 Maire

18 Février 1921

Province de Québec
 Ville de Drummondville
 Je soussigné Louis S. Cadieux, pharmacien,
 de Drummondville ayant été élu échevin pour le
 siège No 1 du quartier Nord de la Ville de Drummondville,
 fais serment que je remplirai bien et fidèlement
 les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon
 jugement et capacité.

Ainsi que ce en moi ont eu lieu
 Asserments devant moi: L. S. Cadieux
 Drummondville le 18
 Fév 1921
 H. Gagnon
 Greffier

18 Février 1921

Province de Québec
 Ville de Drummondville
 à une séance régulière du Conseil Municipal de la
 Ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures
 ordinaires des séances du Conseil étant un ajournement
 de la séance du 2 février 1921, du 2 ajourné au
 8 et du 8 à ce jour, vendredi le 18 Février 1921. Sont
 présents M. H. Gagnon, Maire, et M. M. les échevins
 J. St-Onge, A. Mercus, M. Linderay, M. Bailly, J. A.
 Choquet, formant le quorum du Conseil sous la
 présidence de M. le Maire.

Les Minutes de la dernière séance sont lues
 et approuvées.
 Le Greffier fait lecture du rapport de l'élection
 de M. L. S. Cadieux comme échevin du siège No 1
 du quartier Nord de cette ville, tenu le 17 courant.
 M. S. Mercus propose secondé par M. S. Linderay
 que les comptes suivants soient approuvés et
 le Secrétaire autorisé à les payer.

Southern Canada Paper Co 5.50 + 12.50
 Barch Co 4.14
 Braw Ltd 29.66 Ep. Archambault 68.68
 M. S. Mercus \$20.00 F. Lamer \$2.00
 Pierre de champs \$374.49 Leduc de Paris 220.30 + 91.00
 Desrosiers 21.67 Ag. Lemire 11.00
 J. Gagnon \$20

Demmande de l'eleve de \$ 30.00 F. Lamerie 28
 Alene pour 1920 403²¹ 31.78 + 186.38 sans
 Grand 60 de Les Blanchette 57¹⁰ N. Elodie 45.71
 Dame Saillard 43. J. S. Kosean 100 + 200. J. J.
 Blanchette 450 J. Bellet 113 P. Hamel 70 J. Hamel 54.50
 J. Lantier 234.44 Les Blanchette 1000 J. Kosean
 578.40 sans 48 (322.78 les Blanchette 450
 Leclerc est fait d'une lettre de M. Secor au conseil,
 sous-munié des affaires municipales informant
 le conseil que par arrêté municipal en date du
 15 courant une somme de \$ 5000. a été allouée
 pour la contribution de logement survenue.
 Il est proposé par M. Napoleon Lumbay secondé
 par M. A. Mercus que le Maire et le Greffier
 soient autorisés à signer faire et au nom de
 La Corporation et de celle de Demmande de la
 libération et ce pour un montant de \$ 5000. et
 que le terrain soit autorisé de la même à
 Québec le peu soit possible. Adopté
 Leclerc est fait d'une lettre de la Compagnie Juchea
 demandant au conseil d'installer une suite
 d'alarmes dans leur usine et de faire placer des
 lumières sur le rue d'acier.
 Il est proposé par M. N. Lumbay secondé par M.
 A. Mercus que l'engagement de ce terrain soit autorisé
 l'achat et de faire pour une suite d'alarmes
 à l'usine Juchea et de s'entendre avec la Compagnie
 de ce terrain pour l'installation de quelques
 lampes sur ce rue d'acier. Adopté
 Leclerc est fait d'une lettre de la Cie Saginaw
 informant le conseil que elle ont réparé une ou
 plusieurs pompes et que suivant le contrat la
 période pendant laquelle ces réparations seront
 faites ne sera pas comprise sur le garantie de 2
 ans.
 Il est proposé par M. J. W. St. Ange secondé par M.
 N. Lumbay que les changements de prospectus
 suivants soient fait sur le rôle d'annuaire
 de cette rue. Adopté
 Demande Reporte 232 Est. à ce plus de S. C. P. Co.
 Hens Archambault 131 Sud. " " " "

M. P. Bauchant 261 1/2 260 Est. à ce plus de S. C. P. Co.
 Alene Paton 264 1/2 262 " " " " " "
 R. Javelle 267-268 " " " " " "
 Joseph M. Gagne 136 Est. " " " " " "
 Emma Papi 138 Est. " " " " " "
 E. O. Blanchette 165 Est. " " " " " "
 J. H. Robert 202 Est. " " " " " "
 M. A. Marais 470 est. est 4000 au lieu de \$ 2000
 au destruction de la maison 7 étage.
 2. Leclerc est fait d'une projet de règlement obligeant
 les endosseurs à faire un rapport mensuel au
 conseil du nom, age, et résidence de leur employé.
 M. le Maire fait lecture de la correspondance
 échangée entre lui et le Municipal des affaires
 municipales concernant le paiement d'une somme
 de \$ 8000. pour logement survenue.
 M. A. St. Ange offre le vers dans sa resignation
 comme échéant de cette ville.
 Le conseil s'ajourne sans effet.
 Roussier Greffier
 19 Février 1921
 Procureur de Québec
 Vu de Demmande de la
 à une assemblée du conseil du conseil tenu au
 bureau du greffier samedi le 19 fev 1921. à 3 h.
 P. M. Sont présents M. N. Bauchant, M. A. St. Ange et
 M. M. les échevins R. Lumbay, J. L. Odeur, A.
 Mercus et J. O. Chevalier.
 Le conseil prend en considération le rapport
 sur anti-Deposé par M. H. Lumbay, l'ingénieur
 de ce ville.
 Les Blanchette
 Balance de travail à faire pour terminer les
 constructions nos 5, 16, 17, 18
 Toler les coupes-fus.
 Poser des clochettes sur les portes d'un usin.
 Réparation de corniches.
 Mettre une machine au-dessus de la tête
 des usiers dans la cuisine.
 Poser des arrets de portes.

Il est proposé par M. Mercure secondé par M. de
 Leclain que les comptes suivants soient app-
 rouvés et le trésorier autorisé à les payer. adopté.
 J. S. Chassé 9.69 S. Guerin 2.354 Baubien
 N. Rys #1. Montmarquette 700. — La
 P. Rousselle #1. J. N. Sincato 6.38 R. Baubien
 2.50 + 7.35. Les Blanchelles 140.
 J. A. Robitaille 1000 — O. Thibault 9.28. N. Baubien
 1.70 N. Durin 17.11 Les 40 pays 360.90 + 70.00 a.
 St. Exp. 9^e J. G. Lemaire 550. + 350. S. G. R. Co
 30.00 + 65.00 + 2.00 + 4.30 + 2.37 + 175.00 + 3.00 Haut 1.70
 Les rapports de M. Laidet sur le remboursement de
 l'impôt est déposés devant le conseil qui constate
 que signé le 27 fe 1921 le remboursement de
 l'impôt est de \$100,000 gollars.
 Le Greffier fait lecture au conseil de la résignation
 de M. St. Ours comme échoué de cette ville et de
 raisons données par ce dernier à l'appui de sa
 résignation.

Il est proposé par M. J. O. Chouin secondé par M.
 S. Mercure que la résignation de M. St. Ours
 soit acceptée. adopté.
 Il est proposé par M. S. Mercure secondé par M.
 N. Lussay que le conseil s'ajourne à mercredi
 le 9 Mars 1921. adopté.
 Truissell Greffier
 J. O. Chouin Maire

9 Mars 1921
 Province de Québec
 Ville de Drummondville
 à une séance régulière du conseil municipal de
 la ville de Drummondville tenue aux heures
 ordinaires des séances du conseil mercredi le 9
 Mars 1921, tant en ajournement de la séance du 2
 Mars 1921. sont présents M. de La Cour, M. de
 M. M. les échoués L. S. Chouin, J. O. Chouin, J. O. Chouin,
 Lussay, J. St. Ours formant le quorum du conseil
 sans la présence de M. le Maire. Les comptes de
 la dernière séance sont lus et approuvés.
 Il est proposé par M. J. O. Chouin secondé par M.

J. St. Ours, que les comptes suivants soient ap-
 prouvés et le trésorier autorisé à les payer adopté.
 Cui J. A. Robitaille 12.25 J. H. Gosselin 7.35 J. A. Baubien
 816.07 + 17.25 S. G. R. Co 5.35 \$200.00
 Leclain est fait d'une lettre de M. J. O. Chouin
 demandant au conseil s'il a l'intention de lui payer les
 montants qui lui sont dus par M. de M. S. Mercure et C.
 Labouche sonari \$1206.25 et 469.85 respectivement.
 Le Greffier recut instruction d'informer M. J. O.
 Chouin que le conseil ne peut payer ces montants.
 M. St. Ours, inspecteur sanitaire fait son rapport
 pour le mois de Février.

Leclain est fait d'une lettre de la banque de
 Canada pour le demandant au conseil le permission
 de fournir à M. Baubien, au village de Lévis, la force
 motrice pour son moulin. Par la même lettre elle
 demande d'autoriser le clamo 2 du contrat entre
 eux et la ville.

Il est proposé par M. C. A. Sicotte secondé par M.
 N. Lussay que permission soit accordée à ce
 lui d'acheter Canada Power Co. et de fournir le
 pouvoir à M. Baubien, au village de Lévis, adopté.
 Lecture est faite d'une lettre de la banquière Stewart
 Mac Intosh Co. Ltd demandant une acomplissement de
 laissez passer une période de dix ans.

M. C. A. Sicotte donne avis et motion que il propose
 à ce prochain séance ultérieurement accordant
 l'acomplissement de l'avis demandée.
 M. Lussay donne avis et motion que il propose au
 règlement accordant une acomplissement de l'avis pour
 une période de dix ans à M. A. Schussel sur
 succession en vue de l'établissement d'accomplissement
 d'une succession devant employer plusieurs personnes.
 Il est proposé par M. J. O. Chouin secondé par M.
 N. Lussay que en comité composé de M. M.
 N. Carcan, J. St. Ours, L. G. Gosselin, O. Mercure et
 N. S. Hauser soit chargé d'organiser pour voir à
 l'organisation de la réception au Gouvernement
 Général le 17 courant. adopté.
 Proposé par M. J. St. Ours secondé par
 M. N. Lussay que le conseil s'ajourne

x M. J. O. St. Ours
 donne avis et motion
 que il propose un
 règlement à l'effet
 d'acomplissement de l'avis
 pour 2 ans avec fin
 enchevêtrement en 1921
 MS
 Hall

Attendu que M. D. Noublaiss, a l'intention d'ériger, comme dit plus haut, une usine pour les bois ci-dessus.

Attendu qu'il est expedient et utile d'accorder la demande de M. D. Noublaiss.

Est approuvé par M. C. F. Sicotte, secondé par M. C. Sylvestre.

Qu'il soit accordé à M. D. Noublaiss, successeurs et ayant cause, une exemption de taxes sur une période de dix ans, à compter de ce jour, sur la partie qu'il se propose d'ériger à l'endroit ci-dessus délimité (plan déposé devant le Conseil) étant bien entendu que sur le revenu qui prend M. Noublaiss en construisant un tel édifice, que la présente exemption aura cours le même effet pendant tout le temps qu'elle ne sera pas exploitée comme usine industrielle pourvu que la dite usine soit érigée en 1921. *F. de P.*

Attendu que M. D. Noublaiss, commerçant de Drummondville, a exposé à ce Conseil, qu'il a l'intention d'établir à Drummondville, une industrie pour la fabrication d'articles en bois, fer, acier, et autres de ce genre, devant donner de l'emploi à au moins 100 manœuvres.

Attendu qu'il serait très avantageux pour les contribuables de cette ville d'avoir dans ses limites une industrie de ce genre.

A ces causes il est proposé par M. H. F. Lindsay, secondé par M. C. F. Sicotte,

Qu'il soit accordé à M. D. Noublaiss, successeurs et représentants, une exemption de taxes municipales, pour une période de 10 ans, à compter de ce jour sur la partie, terrain, machines et machinerie devant servir à l'exploitation de cette industrie. *F. de P.*

Attendu que la Compagnie "Canadian Steam Hoist Wheel Company, Ltd." a exposé à ce Conseil, qu'elle se propose d'établir à Drummondville, une manufacture pour la construction et la fabrication

de roues en bronze pour automobiles.

Attendu que cet établissement serait très avantageux pour les contribuables de cette ville.

A considérant que ce Conseil desire remédier cette demande, il est proposé par M. H. F. Lindsay, secondé par M. J. W. St-Onge.

Qu'il soit accordé à la Compagnie "Canadian Hoist Wheel Company, Limited", ses successeurs et ayant cause, une exemption de taxes municipales pour une période de 10 ans, à compter de ce jour, sur la partie, machines, machinerie devant servir à l'exploitation de la dite industrie dans les limites de cette ville. *F. de P.*

Amendé par
Résolution du
23 Sept 1921

Attendu que M. F. Schwartz, Ingénieur Industriel, de la ville de Montréal, a exposé à ce Conseil, qu'il a l'intention d'établir à Drummondville, une industrie de métallurgie, devant donner de l'emploi à au moins 100 manœuvres.

Attendu qu'il serait très avantageux pour les contribuables de cette ville, d'avoir dans ses limites une industrie de ce genre.

A ces causes il est proposé par M. H. F. Lindsay, secondé par M. J. W. St-Onge.

Qu'il soit accordé à M. F. Schwartz, successeurs et représentants, une exemption de taxes municipales, pour une période de 10 ans, à compter de ce jour, sur la partie, terrain, machines et machinerie devant servir à l'exploitation de cette industrie. *F. de P.*

Attendu que M. F. Schwartz, Ingénieur Industriel, de la ville de Montréal, a exposé à ce Conseil, qu'il a l'intention d'établir à Drummondville, une Laminerie (rolling mill) et une industrie de métallurgie devant donner de l'emploi à au moins 750 manœuvres.

Attendu qu'il serait très avantageux pour les contribuables de cette ville, d'avoir dans ses limites, une industrie de ce genre.

A ces causes il est proposé par M. J. W. St-Onge.

secondi par M. Hap Lindsay.

Qu'il soit accordé à M. A. Schwarz, successeurs et
représentants, une exemption de taxes municipales
pour une période de 10 ans, à compter de ce jour,
sur la bâche, terrans, machines et machineries de-
vant servir à l'exploitation de cette industrie.
S. doctis.

Attendu que M. A. Schwarz, Ingénieur Industriel
de la cité de Montréal, a exposé à ce Consul, qu'il
a l'intention d'établir à Drummondville, un
laminage (copper rolling mill), appareils électriques
devant donner de l'emploi à au moins 500 hommes.
Attendu qu'il serait très avantageux pour les
contribuables de cette ville, d'avoir dans ses limites
une industrie de ce genre.

Et en conséquence il est proposé par M. Hap Lindsay,
secondi par M. Oscar Lelanc.

Qu'il soit accordé à M. A. Schwarz, successeurs et
représentants, une exemption de taxes municipales
pour une période de 10 ans, à compter de ce jour,
sur la bâche, terrans, machines et machineries
devant servir à l'exploitation de cette industrie.
S. doctis.

Amoureux
Greffier

Chap. Gervais
Maire

Souvenir de la Visite à Drummondville de
son Excellence le Gouverneur Général et de la
Duchesse de Devonshire le 17 Mars 1920

Devonshire.

Gouverneur Général.

Earl de Devonshire

Anne Cavendish

M. S. Gervais

M. Lelanc

Et à cette même occasion l'adresse sui-
vante fut lue par M. Hap. Gervais, Maire.

À son Excellence
Le Gouverneur Général du Canada:

Excellence,

Le représentant de Sa Majesté
est le bienvenu à Drummondville. Notre ville
fondée en 1815 par des vétérans qui, sur les
champs de bataille de l'Europe avaient long-
temps combattu pour la défense et le glorieux
drapeau britannique, fut peuplée plus tard
par les descendants des premiers Français dévoués
à leur tour en Espagne les défenseurs du
même drapeau en 1796 et en 1812.

Un siècle de vie communément a cimenté l'union
des deux races, et aujourd'hui leurs descendants
n'ont plus qu'un même idéal, un même
but: le progrès et la prospérité du Canada,
sous la protection du glorieux drapeau britannique,
symbole de tolérance et de liberté.

Excellence, la population de notre ville est

profondément canadienne. Une partie parle la langue anglaise, et la majorité le doit parler de France, mais tous nous sommes sujets britanniques de cœur et d'âme.

En 1914, au cri d'alarme lancé de l'autre côté des océans, nos fils s'inscrivent pour la défense du drapeau, et plusieurs donnent dans les Flandres leurs derniers soupirs. Drummondville fut même une des premières villes à souscrire généreusement pour le Fonds Patriotique.

L'esprit des ancêtres vit encore chez leurs petits-fils et le Roi peut compter sur notre loyauté et sur notre patriotisme.

Et y a déjà plusieurs années, Excellence, que nous rêvons au Canada, et la renommée n'a pas manqué de nous apprendre les belles qualités personnelles qui nous distinguent, la bonté et la générosité de notre noble et digne compagne, Lady Drummond.

Nous sommes donc disposés avec sincérité aux pieds du représentant de Sa Majesté en ce pays, l'expression de notre loyauté comme sujets britanniques, et y joindré avec honneur le témoignage de l'estime et de la haute considération dont nous nous introuons personnellement
Vive le Roi! Vive nos héros!

Les citoyens de Drummondville
Signé: H. G. Gauthier

H. G. Gauthier

22 Mars 1921

Procurer de Québec

Ville de Drummondville

A une séance du Comité du Conseil tenue au bureau de Greffier mardi le 22 Mars 1921 à 3 h 30 P.M.

Sont présents: M. Napoléon Garneau, Maire et M. H. les échevins A. Sicotte, J. Abchaudier, A. Sturcure et L. F. Gauthier sous la présidence de M. G. Naud.

Le Comité donne unanimité au Greffier d'écrire à M. H. G. Fleurent et C. Leblond qui s'offrent pour eux de payer d'ici à jeudi le 24 courant les arriérés de ce qui est le Conseil prendra connaissance des procédures en suspension.

Le Comité charge le Greffier d'écrire à M. Joseph Fortin de venir signer son contrat pour la maison qu'il accepte d'ici au 24 courant exclusivement.

Le Comité recommande au Conseil de s'entendre avec M. H. G. Bonetto pour louer, les locaux à construire devant s'inscrire et valoir dans ses dépendances et avec M. G. D. Béliveau pour payer en arriéré et en remplacement ses arriérés temporaires.

Le Comité recommande au Conseil d'envoyer une délégation à Québec pour recueillir les éléments des travaux faits, sur leur part du rapport de la Compagnie Dominion Bridge sur l'état de l'Int et de demander l'aide nécessaire au Gouvernement pour la reconstruction de ce pont.

Le Comité recommande au Comité d'accepter la proposition de M. G. Lemaire pour la fourniture de ce menuiserie aux quatorze maisons de ce rue Davion à partir de # 117a et de # 35 pour le passage. Le tout sur leur responsabilité.

Le Comité recommande au Conseil d'accepter le contrat de fourniture de ces menuiseries à M. G. Lemaire à raison de \$ 570.00.

Le Comité recommande au Conseil de charger à l'Intendant pour la fourniture de 2000 s. par 24 heures, sans fraction de jour, ~~pour~~ devant être compté par 1 jour.

23 Mars 1921

Procès de Québec

Ville de Drummondville

A une séance régulière du conseil municipal de la ville de Drummondville étant un ajournement de la séance du 2 Mars 1921, du 2 ajourné au neuf, du 9 au 16, du 16 à ce jour mercredi le 23 Mars 1921, sont présents M. Nap. Banceau, Hani et M. L. Lachance J. G. Codrux, J. W. Augé, A. Mercier - Lanto et quorum la séance est ajournée à mercredi le 30 Mars 1921

Banceau

Coffin

Hani

Je soussigné John Hani, marchand, Drummondville ayant été élu échecé pour le cercle No 2 du quartier ouest de la ville de Drummondville j'ai sermenté sur le plus brin et j'ai accepté la charge de ma charge et ce au mieux de ma conscience et de mon jugement.

Drummondville le 30

Mars 1921

Banceau

John Hani

John Hani

30 Mars 1921

Procès de Québec

Ville de Drummondville

A une séance régulière du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du conseil, étant un ajournement de la séance du 2 Mars 1921, du 2 ajourné au 9 du 9 au 16 et du 16 au 23 et du 23 à ce jour mercredi le 30 Mars 1921.

Sont présents M. Nap. Banceau, Hani et M. L. Lachance J. G. Codrux, John Hani, J. W. Augé.

Oscar Leclair, Nap. Lindsay, forment le quorum du conseil sous la présidence de M. Banceau.

Le Greffier fait lecture de l'ordre d'ajournement de cette séance et du compte constatant par le 30 de

la séance à tous les membres du conseil présents à la séance du 30 courant

Le Greffier fait lecture du procès verbal de la séance de M. John Hani le 30 courant à la charge de l'échecé du cercle No 2 du quartier ouest.

Les lectures ont fait des règlements suivants:

Règlement autorisant un emprunt de \$1000.00 pour l'achat de terrain.

Règlement autorisant un emprunt pour consolider ce dit emprunt.

Règlement autorisant un emprunt de \$3000 pour l'achat de terrain, construction d'un marché et legs pour le gardien.

La résolution suivante est ensuite adoptée.

La population de Drummondville a appris l'absence prolongée à comédie et à obtenir l'honneur f. G. Banceau; elle s'est réunie de ses succès, au profit de lui elle pleure son fils unique Richard; pauvre, il est proposé par M. J. W. Augé secondé par M. M. Lindsay que le conseil se fasse l'interprète des sentiments de tous, exprimés à M. Banceau et à M. J. G. Banceau ses succès sympathiques sans leur grand bien.

Une copie de cette résolution est déposée à son J. G. Banceau.

Proposé par M. J. W. Augé secondé par M. Nap. Lindsay que le conseil se fasse l'interprète des sentiments de tous, exprimés à M. Banceau et à M. J. G. Banceau ses succès sympathiques sans leur grand bien.

Proposé par M. J. W. Augé secondé par M. Nap. Lindsay que le conseil se fasse l'interprète des sentiments de tous, exprimés à M. Banceau et à M. J. G. Banceau ses succès sympathiques sans leur grand bien.

Proposé par M. J. W. Augé secondé par M. Nap. Lindsay que le conseil se fasse l'interprète des sentiments de tous, exprimés à M. Banceau et à M. J. G. Banceau ses succès sympathiques sans leur grand bien.

Proposé par M. J. W. Augé secondé par M. Nap. Lindsay que le conseil se fasse l'interprète des sentiments de tous, exprimés à M. Banceau et à M. J. G. Banceau ses succès sympathiques sans leur grand bien.

Proposé par M. J. W. Augé secondé par M. Nap. Lindsay que le conseil se fasse l'interprète des sentiments de tous, exprimés à M. Banceau et à M. J. G. Banceau ses succès sympathiques sans leur grand bien.

Proposé par M. J. W. Augé secondé par M. Nap. Lindsay que le conseil se fasse l'interprète des sentiments de tous, exprimés à M. Banceau et à M. J. G. Banceau ses succès sympathiques sans leur grand bien.

Proposé par M. J. W. Augé secondé par M. Nap. Lindsay que le conseil se fasse l'interprète des sentiments de tous, exprimés à M. Banceau et à M. J. G. Banceau ses succès sympathiques sans leur grand bien.

Proposé par M. J. W. Augé secondé par M. Nap. Lindsay que le conseil se fasse l'interprète des sentiments de tous, exprimés à M. Banceau et à M. J. G. Banceau ses succès sympathiques sans leur grand bien.

Proposé par M. J. W. Augé secondé par M. Nap. Lindsay que le conseil se fasse l'interprète des sentiments de tous, exprimés à M. Banceau et à M. J. G. Banceau ses succès sympathiques sans leur grand bien.

Lolo de paie 144.70 O. Lafleur 15.00
 M. Lemire 129.00 J. Barilley 1.40
 Mc Kenzie 25.00 J. Espron 45.00
 Instruments arithmétiques 18.36 + 18.36
 Class Bras 677.84 J. Woodson 500.
 A. Marcotte 3.28 Lolo de paie 235.10
 G. Mercure 39.68 M. Lamotte 35.00
 St John Dry Dock 220.00 J. Manly 11.17
 S. Lamotte 21.00 A. Lemire 55.40
 Ag. Lemire 58.46 E. Martel 1.20
 P. Marois 3.70 Espron 6.47
 E. Archambault 2.78 A. Lemire 100.
 S. Lalonde 1.00 Jean 771.57
 Dame Tailleur 3.77 Lolo de paie 104.15 711.60
 de Corvée 12.27 24.48 Impensé est 40.18
 S. C. P. Co 2000 J. Julien 23.87
 Lolo de paie 259.20 348.28 J. Rosselin 100.
 J. Blanchet (allumettes) 100.00

Le Greffier fait rapport au conseil que sans le cours de la semaine le recouvrement de fruits a été effectué à 500,000 gallons.

Il est proposé par M. J. West ouge secondé par M. N. Lumbay que le nom de M. Oscar Leclain soit substitué sur le rôle d'admission à celui de M. A. Manan comme propriétaire de 6 1/2 Ms. au cat 271, et celui de ceapt Cambourai à celui de S. et Cy. Caron propriétaire au lot 67 avant d'être adopté.

Il est proposé par M. O. Leclair secondé par M. L. G. Godwin que permission soit accordée à M. C. Labarre de donner des représentations de ses amies au Theatre Royal jusqu'au 12 Mai 1921, de lui à payer sa licence de \$100. à la fois et qu'il n'a donné des deux fois pendant une période de 8 mois. adopté.

M. Noap Garceau s'absente de la séance au conseil. Il est proposé par M. L. Godwin secondé par M. O. Leclair que M. J. West ouge présente cette assemblée en l'honneur du Maire et du Maire Suppléant. adopté.

Il est proposé par M. L. Godwin secondé par

M. O. Leclair que un comité composé de M. N. Garceau, John Manly, sup Lumbay soit chargé de s'enquérir sur le meilleur moyen à prendre pour avoir une bonne pendule de réparation sur son fait au Port sans le cours de \$100, et qui rapport au conseil. adopté.

Travaux

Greffier

M. J. West ouge
J. A. Stronge

6 Avril 1921

Procès de quinzaine

Thés et Procès de quinzaine

À une séance régulière du conseil municipal de la ville de Québec en sa séance tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du conseil municipal le 6 Avril 1921. sont présents M. N. P. Garceau, Manly et M. N. les échans J. West ouge, sup Lumbay, O. Leclair John Manly formant le quorum sans la présence de M. C. Manly.

Les comptes des séances de 16, 23 et 30 Mars sont lus et approuvés.

M. J. West ouge propose secondé par M. sup Lumbay que le rapport du comité du conseil en date du 22 Mars 1921 et qui vient d'être lu soit adopté.

Il est proposé par M. John Manly secondé par M. O. Leclair que les comptes suivants soient approuvés et le Trésorier autorisé à les payer. adopté.

J. H. Paul 100.00 S. C. P. Co. 5.00
 Et. Archambault 231.80 + 25.84 + 72.18
 R. Janelle 19.48 J. A. Soudron 336.00
 37.50 Marché Plats 51.8
 J. C. Lemire 350 + 150. E. Manly 18.46
 Lolo de paie 82.00 J. H. Rabat 72.00

Leclain est fait de deux lettres de la loi Lague Nicole informant le conseil que les réparations aux machines sont terminées et que depuis le 2 courant qu'il y a la quantité d'eau requise. Le Greffier est chargé d'accuser réception de cette lettre mais de la survenir que jusqu'au 3 courant.

Les taxes leclues du melin indiquent qu'il n'y
a pas de quantite requise par le conseil, savoir 50000.
gallons.

Leclue est faite d'avis de M. Marquis, Sept du
conseil National Rps se plaignant que le caoutchouc
d'1/2 par jour pour fournir l'eau d'un robinet
est trop et est trop et est demandant en même
temps de faire un prix pour le service d'eau de
la station.

Le conseil autorise le Greffier de répondre à cette
lettre que si le conseil a réduit à \$10
par jour le tarif de l'eau pour le service de
leur robinet, toute fraction de jour comptent
pour une journée et que le conseil a \$300 par
année sera chargée pour le service de l'eau à la
station.

Il est proposé par M. J. West-Cuge secondé par
M. Sup. Levesey que le plan et le tracé soient
autorisés à signer par et au nom de
La Corporation de la ville et de recommander une
promesse de vente à M. Des Laclue du lot 120
au quartier Est de cette ville sous la réserve
d'assurances exigées pour les canaux de \$4050.
payables en 240 mois ou 20 paiements mensuels
de \$20. et en garantissant paiement certain annuels
de \$45.60. Le fait aux conditions suivantes.
Accepté.

Le rapport surant au la Commission de Logement-
Currier est lu

5 Avril 1921

Sont présents M. Sup. Lances, Maris et M. Ephrem
Ardeambrecht, J. West-Cuge et St. Guinand.

La Commission recommande au conseil le paiement
d'une somme de \$274.78 pour les chaudières sont
une certaine quantité et est utilisée pour chauffer
les logements curriers; la balance devant être
remboursée aux locataires au prix de \$16. les mois.

La Commission recommande au conseil d'ap-
prouver les plans pour une construction à
quatre logements et sous le autorisation de
L'architecte des soumissions pour cette construction.

Il est proposé par M. Levesey secondé par M. John
Marier que le rapport de la Commission des
Logements Curriers soit lu et soit
approuvé et que le plan qui elle est autorisée
à faire faire ces travaux à la fin de la
cité que ce soit à l'avantage de la ville. Adopté.
Demander leclue est faite de 3 projets de
règlements suivants.

- 1^o Règlement autorisant un emprunt de
45000. pour construction de cette flotte aut.
- 2^o Règlement autorisant un emprunt de 22000
pour l'achat de biens, construction d'un marché,
bâtiments pour paupers et incurables et maison de garde.
- 3^o Règlement autorisant un emprunt de \$15000.
pour la construction de la gare d'arrivée en béton.

Il est proposé par M. J. West-Cuge secondé par M.
Oscar Leclair que M. Caspar Baron soit auto-
risé à faire un bail sans la direction de M.
Levesey. Adopté.

Le Greffier Tépore devant le conseil le rapport
de l'ambitien.

Il est proposé par M. Sup. Levesey secondé par M.
J. West-Cuge que l'ingénieur de la ville
soit autorisé de préparer un rapport au conseil
de la construction de ces rues Bellin et de la soumission
au conseil. Adopté.

Il est proposé par M. J. West-Cuge secondé par M.
Sup. Levesey que le conseil s'ajourne à mercredi
le 13 courant. Adopté.

Travaux
Greffier

J. West-Cuge
Maris

13 Avril 1921

Procureur de Québec

Ville de Trois-Rivières

à une séance régulière du conseil Municipal
de la ville de Trois-Rivières tenue aux lieux et
heures ordinaires, des sessions du conseil municipal
le 13 Avril 1921 et aut un ajournement de la séance
du 6 Avril 1921

Sont présents M. Napoléon Lances, Maris, J. M. de
la Chénais John Marier, J. West-Cuge O'Leary

M. Prop. Lussery, A. Mercier, C. O. Siret fontent le
quorum de conseil sans la présence de M. le
Maire.

Les Minutes et ce bureau sont lus et approuvés.
Il est proposé par M. A. Mercier secondé par M. Prop.
Lussery que le Buffet soit autorisé à acheter 6000.
biels pour la laise des théâtres. Adopté.

Il est proposé par M. A. Mercier secondé par M.
Prop. Lussery que les comptes suivants soient
approuvés et le Trésorier autorisé à les payer. Adopté
N. Delletier 38.78 Trés. Equipement 4.04
Lolois et pair 473.54 + 273.05 Comité Manuel 6⁸⁰
E. R. Heaume 19³ Marché Municipal 61.86 J. O.
An. Implanzi 4⁰⁰ + H. D. H. Téléphone 19.5
Henry Blais 2¹⁰ Denis Leclercq 15.66
Agneau Lemire 95 E. H. Inde Galliard 3⁰⁰

Il est proposé par M. Prop. Lussery secondé par
M. J. W. St. Ange que le Buffet soit autorisé à
recevoir des souscriptions pour l'affermage de sa
bière au hoc: le locataire ou le souscripteur ne
serait pas chargé plus que 10 ch. pour une bouteille
ouverts: 15 ch. pour une bouteille et auto et ce de
6 heures A. M. à 6 heures P. M. du 1^{er} Mai au 1^{er} Nov: de 6 à 6 P. M.
à 6 heures A. M. Il aura le privilège de charger le banc du
doy et de sous; et qu'en attendant le Comité nommé
par le conseil soit autorisé d'engager un souscripteur
adopté.

Il est proposé par M. Prop. Lussery secondé par M.
John Harrier que le Comité soit autorisé à louer au
1^{er} de Mars de Hebet un terrain et d'être en annuité de
son terrain pour 2 ans à 8⁰⁰ par mois.

2^o De louer du Dr. Beliveau fait de son terrain pour 2
l'égale à raison de 5⁰⁰ par an et ce pour 2 ans.

3^o A faire transporter au terrain du Dr. Beliveau
l'écure en annuité de sa maison de M. Blantin, de repaire
et restera cette écurie.

4^o De construire sur le terrain de M. Canell pour ce septième
un bar-côté pour y installer tous les appareils à
succès.

5^o De renvoyer à l'enchère le marché qui sera été demandé
demanda le 15 Mars immédiatement après la pose. X

+ Van Jolis 26 V

16 Avril 1921

Procuré de Québec
Bris et Truilleries de la

A une séance du Comité du Conseil tenu au Bureau
du Buffet, samedi le 16 Avril 1921 à 2 heures P. M.
Sont présents M. Prop. Sureau, Maire et M. M. les sires
John Harrier, C. O. Siret, A. Mercier, J. W. St. Ange
L. S. Colquhoun, M. Prop. Lussery sans la présence de M. le
Maire.

M. Dorion et M. L. L. de la Compagnie de la Bière
sont aussi présents.

M. Dorion et expose au Comité que son interprétation
du contrat avec la Bière de la Compagnie des parents se charge
le pack load se faire plus en aucun temps, pour
seul l'année.

Le Comité refuse d'accepter cette proposition et en veut à
accepter le pack load se faire plus pendant 10 mois
pour un mois.

Le Buffet est chargé d'écrire à M. J. Sureau, le
prix de bière vouloir offerte au Bureau de l'Ingenieur
tout les effets du Club de Bios Biol.

Le Buffet reçoit instruction d'écrire à M. Canell
garder ses papiers en attendant de bière cuire
les quantités de papiers et d'imprimerie se sachant
causer lorsque il sera plus se faire plus à
l'admission.

X Nouveau Buffet
M. Prop. Sureau
Maire

20 Avril 1921

Procuré de Québec
Bris et Truilleries de la

A une assemblée du Comité du Conseil tenu au Bureau
du Buffet mercredi le 20 Avril 1921 à 3 heures P. M.

Sont présents M. Prop. Sureau, Maire et M. M. les
conseillers sires John Harrier, M. Prop. Lussery, L. S.
Colquhoun, C. O. Siret, J. W. St. Ange sans la présence
de M. le Maire.

Le Comité demande au Conseil d'appuyer auprès de
la Commission de Législation et la Procuré de Québec
P. le Trésorier de M. C. E. Hault pour en séparé. X

+ Van Jolis 26 B

20 Avril 1921

Procès de Québec
ville de Drummondville

à une séance régulière du Conseil Municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du conseil, étant en apparence de la séance du 6 Avril, de 8 heures au 9 et du 12 à ce jour mercredi 20 Avril 1921. Sont présents M. Hoop, Carreau, Mars et M. H. les échansons J. A. Chouin, C. S. Sicotte, John Marini, Hoop, Lemaire, J. W. St. Ange et O. Mercier formant le quorum du conseil sans le procureur de M. le Maire.

Les minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

Il est proposé par M. O. Mercier secondé par M. C. S. Sicotte que le rapport des comptes de 16 et 20 soit qui viennent d'être lus soient adoptés sans être publiés au rapport de la caisse, recensement de la Commission de Liquidation de Québec d'accorder une licence de bus à M. G. E. Haude. Adopté.

M. John Marini propose secondé par M. O. Mercier que les comptes suivants soient approuvés et le trésorier autorisé à les payer. Adopté.

Hoop Carreau 55⁰⁰ 170.83 + 251.46 (en partie)

M. John Hoop 2⁰⁰ 571.73 + 280

M. Hoop 44.93 J. A. Chouin 112.50

C. S. Sicotte 16⁰⁰ 216.75 + 2.00 + 72.00

+ 35.50 + 10.12 de + 3.87 Dominion 955.71

O. Mercier 215⁰⁰ J. A. Hoop 250.00 + 250.00

M. Lemaire 50.00 L. W. St. Ange 333.30

C. LePage 4⁰⁰

Il est proposé par M. Hoop secondé par M. C. S. Sicotte que attendu que M. Hoop Lemaire a tenu la séance de la liquidation au conseil le conseil qu'il avait pour la construction de la ligne sur les 2^e et 3^e avenues que M. H. Lemaire qui avait garanti l'accréditation au conseil a demandé à ce conseil de lui retourner la somme de \$700 qu'il avait emprunté en garantie de l'accréditation au conseil de Hoop Lemaire, et ce par

un acte reçu devant M. le Notaire J. P. Le 27 Sept-1920 et enregistré au Bureau d'Impôts de la Ville de Drummondville sous le 56679 B74. Qu'à cette fin le 3^e et 4^e Mars et le 6 Mars saint et ont par les branches autorisées à signer pour et au nom de la Corporation de la ville un acte de reconnaissance de la somme de \$700 et intérêt accrues à M. H. Lemaire lequel acte ont été vérifiés par le conseil en garantie de la somme ont plus haut, par les mêmes actes sous le 56679 B74. Adopté.

Il est proposé par M. J. W. St. Ange secondé par M. Hoop Lemaire que le nom de M. J. O. Hoop soit substitué à celui de M. J. A. Chouin sur le 20 et 21 de la liste des membres du conseil de la ville de Québec. Adopté.

Il est proposé par M. Hoop Lemaire secondé par M. O. Mercier que le nom de la Corporation soient autorisés à emprunter pour et au nom de la Corporation de la ville de Drummondville une somme de \$200 à l'intérêt et paiement annuel de 6% par an et qui a été qui il a été autorisé à signer un contrat et ce contrat à M. C. S. Sicotte au nom. Adopté.

Il est proposé par M. C. S. Sicotte secondé par M. O. Mercier que le nom de la Corporation soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation de la ville de Drummondville tout arrangement, acte, liant ayant pour effet d'emprunter de la Corporation de la ville de Drummondville une somme de \$200 pour servir à la construction de la ligne de la ville de Québec et de St. Jean et de la campagne de la ville de Québec sans en être, et paiement dans et au cas de la ville de Québec. Adopté.

Il est proposé par M. Hoop Lemaire secondé par M. John Marini que le Supt de la ville de Québec et de la ville de Québec soient autorisés à accepter d'être à 10 jours la proposition faite par le conseil de charger la ville de Québec par un mois de service de la ville de Québec par les dépenses et l'acquisition et l'achat de la somme de \$2000 pour les comptes produits par la ville de Québec et de la ville de Québec: que ces deux dépenses soient la somme

I & Orai

+ seulement

legs et les biens sont attribués à l'usage des requérants et autres personnes nécessaires sans soumettre cette question à la Commission de l'Édifice Publique: et que le plan que le Greffier attire leur attention sur le fait que le fonds requis pour les pauvres étant prodigieusement le même que le surplus se pourrait assigner prochainement plutôt à ce fonds et les Campagnis que se veut et se bien. Adopté.

Les soumissions pour un terrain sont reprises au Comité nommé par le Conseil pour la construction du Parc. Il est proposé par M. A. Marcus secondé par M. St. J. Levesque qui attirent que le Conseil du Comité se réunissent à nouveau des biens pour revendre les terrains à vendre pour la construction d'un palais de justice à Drummondville que le Comité nommé par M. St. J. Levesque, Mars et Joseph Marier, Lorrain comme Messieurs et cette ville pour se faire à la délégation du Comité de Comté. Adopté.

Il est proposé par M. A. Marcus secondé par M. John Marier que le Conseil appuie auprès de la Commission de L'Édifice et le Bureau de l'Édifice de la ville de M. A. Leclercq pour un dépôt de bois à Drummondville. Proposé en amendement par M. St. J. Levesque secondé par M. J. Obévalien que le Conseil appuie la demande de M. Charles E. Haude.

Sur la suggestion de M. J. West-Croft et du conseillement municipal de la ville les membres du Conseil la question est posée est renvoyé à la prochaine assemblée du Conseil au jour et lieu de leur échéance d'absence.

Il est proposé par M. J. West-Croft secondé par M. A. Marcus que le Conseil s'ajoute à mercredi le 27 Avril 1921. Adopté.

Travoiseau
Greffier

J. A. Levesque
Président

27 Avril 1921

Promis de Québec

Ville de Drummondville

à une séance régulière du Conseil Municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du Conseil, étant un ajournement de la séance du six Avril 1921, du 6 au 13 au 13 au 20 et du 20 au 27 Avril 1921. Sont présents M. St. J. Levesque, J. West-Croft, Oscar Leclercq, J. Levesque, John Marier, L. E. Godin. Le Conseil s'ajoute à mercredi jeudi le 28 Avril 1921.

Travoiseau

Greffier

J. A. Levesque
Président

28 Avril 1921

à une séance régulière du Conseil Municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du Conseil, étant un ajournement de la séance du 6 Avril 1921, du 6 au 13, du 13 au 20, du 20 au 27 et du 27 à ce jour jeudi le 28 Avril 1921. Sont présents M. St. J. Levesque, Mars et M. Levesque, J. A. Levesque, L. E. Godin, C. A. Leclercq, John Marier, O. Leclercq, J. West-Croft, St. J. Levesque, A. Marcus faisant tout le Conseil sans la présidence de M. Levesque. Les Minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

M. A. Marcus propose secondé par M. St. J. Levesque que les comptes suivants soient approuvés et le Trésorier autorisé à les payer. Adopté.

S. C. P. les \$504.90 sans profit et sur ce montant de la C. C. P. pour remboursement. St. Levesque 500.00
Dac 172.65 St. John Day 2.45 + 4.00
3.85 + 4.00 + 11.90 Souhaité Ross 39.75

J. O. Lapierre \$4. Bouchard \$95.97

Dépot à Drummondville 600. E. Bouchard 54.

J. C. Levesque 500 + 200. A. Levesque 121.10

O. Rochelleau 18.00 J. O. P. Levesque 36.00 L'État 54
paie 687.00

M. Levesque fait rapport au Conseil que la somme

approuvés et le Trésorier a été élu à son poste. adopté
 M. J. St. Ange 168
 S. C. P. Co. \$251.46 sujet à verser, \$2.00 + 313
 22c + 35c = \$1.02 + 1.40 5.50 D'Als Diéphone 1.05
 M. Leclerc 11.50 Girard Ad 67.50 St John Day Dock
 4.50 1.45 + 35c = 2.40 4.20 + 35c = 1.40 1.40 2.50
 M. Pelletier fils 287.54 J. O. Moulplan 10.
 M. J. St. Ange a été élu à son poste qu'il proposera
 un règlement à l'effet d'imposer une taxe de
 50c par \$1. sur les biens immobiliers de cette ville.
 Leclerc est fait du rapport de M. J. St. Ange le 11 courant concernant les biens de M. Pédrean
 à qui on a été donné de lui faire savoir
 que le 1er juin ou qu'elle ne sont pas habitables.
 Cette ville est refusé au Comité du Conseil.
 Il est proposé par M. J. St. Ange secondé par M. St.
 Lindsay que la somme de \$200.00 soit versée à
 l'Hôtel de la Ville pour 10 concubins au Parc
 pendant le cours de l'été. Adopté
 Leclerc est fait de la résignation de M. J. St. Ange
 comme résigné de cette ville au son départ pour 3
 Prières
 Il est proposé par M. J. St. Ange secondé par
 M. J. St. Ange que le Conseil accepte avec regret
 la résignation de M. J. St. Ange qui pendant son
 passage au Conseil a montré beaucoup de zèle
 pour la chose publique. adopté
 Leclerc est fait d'un règlement ordonnant la
 fermeture de la rue à deux à quatre Est-à parler de
 la rue St. Etienne jusqu'à la rue St. Jean.
 Leclerc est fait d'une requête signée par 300 contribuables
 demandant au Conseil de ne pas ratifier le
 rapport du Comité en date du 13 courant concernant
 l'œuvre de St. Louis. après discussion sur ce sujet il
 est décidé de renvoyer les chefs d'industrie au Bureau
 de l'Épave vendredi le 27 courant à 8 heures pour
 s'entendre sur ce sujet.
 Il est proposé par M. John Marie secondé par M.
 L. A. Sicotte que le Conseil fasse l'acquisition au
 prix de \$2500. des lots suivants 50-1, 2-3-4-5-6
 52-53 et 52-57 pour la bâtisse des pauvres et par

celui qui le veut et le Trésorier peut autoriser à
 signer en faveur de J. C. Ducharme et un prêt de
 \$2500 à deux mois portant intérêt à 6% par an.
 adopté
 Proposé par J. St. Ange secondé par M. Leclerc que
 le Conseil accorde à M. J. C. Ducharme la somme de \$50.
 pour le soulage de la botte de sonnet pour les
 pauvres à inscrire au lieu de \$35. Adopté
 Travaux
 Greffier
 M. J. St. Ange
 M. J. St. Ange

1 Juin 1921
 Procès de Québec
 Ville de Drummondville
 à une séance régulière du Conseil Municipal de
 la Ville de Drummondville tenue aux lieux et heures
 ordinaires des séances du Conseil mercredi le 1er
 Juin 1921. Sont présents M. J. St. Ange, Maire
 et M. St. Ange, Secrétaire, G. A. Sicotte, L. G.
 Cadieux, John Marie, M. J. St. Ange
 qui sont sous la présidence de M. le Maire. Les
 Minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.
 Le Greffier fait lecture de l'avis de convocation de
 la présente assemblée et du certificat constatant
 sa signature à l'avis les membres du Conseil.
 M. John Marie propose appuyé par M. A. Ducharme
 que les comptes suivants soient approuvés et le
 Trésorier autorisé à les payer. adopté
 Marchés Électrie 104.04 J. A. Gendron 1.84
 L. G. Cadieux 1.95 M. Pelletier fils 276.79
 St John Day Dock \$50. + 0.70c.
 Vu la résignation de M. J. St. Ange comme résigné
 du quartier Est X Siège No 2. et l'acceptation
 de sa démission par le Conseil, M. le Maire fixe
 vendredi le 17 courant pour la nomination des
 candidats en vue de l'élection qui sera tenue
 pour choisir un remplaçant à M. J. St. Ange.
 1er leclerc est fait d'un règlement à l'effet
 de publier sur tous les biens immobiliers imposés
 de cette ville et d'imposer une taxe de 50c par
 \$100. de l'évaluation.

M. A. Masson 10. H. Lemire 53⁰⁰ + 45¹⁸ 33³²
 Impremens Dells 41² 41² 4.08
 J. A. Robeau 300. + 400. + 500. 500.
 E. Bruneau 8⁰⁰ E. Chagnon 1.39
 Agence Tenure 32⁰⁰ + 100.
 L. L. de Paris 453⁶⁷ 507⁴⁰ + 575⁹⁰ 30760 + 24770
 George Blaudin 4.50 Hubert Lhuat 6.36
 J. C. Thibault 35.00 52.00 Dame Ballard 3.
 J. C. Lemire 100. + 130. + 330.
 Ulrick Lemire \$200. G. Stecume 528.43
 Geo Tessier 24.35 Ag. Tenure 15³
 Robert & Piquet \$32. E. Lhuat 75. 117.
 Proposé par M. J. W. St. Onge secondé par M. St. Onge.
 Le Maire que Le Maire et le Trésorier soit
 autorisés d'emprunter pour et au nom de la
 Ville de Drummondville de la Ville de Drummondville
 une somme de \$2000 à 7% en attendant
 la consolidation de la dette existante et qui à
 cette fin ils soient autorisés à signer un
 billet à 2 mois à 7% à l'ordre de la Municipalité
 de Drummondville.

Reglement No 91

1^{er} Le Maire par M. C. O. Scotts secondé par
 M. H. Lindsay que le Reglement No 91 qui
 a été déposé, et à l'effet d'ordonner la tenue
 des de ces rues à celui les rues St. Jean et St.
 Edouard soit adopté. Adopté
 2^o Le Maire est fait d'un règlement à l'effet de
 publier une taxe de 50 cts par \$100. sur les
 boites aux lettres imposées à cette
 Municipalité.
 M. J. W. St. Onge donne avis de motion. Qu'à
 la prochaine séance du Conseil il proposera
 un règlement concernant le canal de la
 St. Onge proposé par M. St. Onge secondé par
 M. John Marie que M. St. Onge secondé par
 M. J. W. St. Onge. Greffier soient délégués par
 le Conseil pour rencontrer les habitants de la
 Rivière à Québec et obtenir l'aide nécessaire pour
 la reconstruction du Port à Drummondville. Adopté
 Proposé par M. J. W. St. Onge secondé par M.
 J. W. St. Onge fait lecture d'une lettre de M.

le St. Onge relatif son application comme garant
 du dépôt de liquides à Drummondville. M. C. O. Scott
 demande au Conseil d'appuyer sa demande comme
 garant du dépôt de liquides, cupri et de la Com-
 mission à Québec.

Proposé par M. J. W. St. Onge secondé par M. St. Onge.
 Le Maire que le Conseil s'ajoure à mercredi le 15
 juin 1921.

Grammond
 Greffier *[Signature]*

15 Juin 1921

Procureur de Québec
 Ville de Drummondville
 À une session régulière du Conseil Municipal
 de la Ville de Drummondville, tenue aux lieux et
 heures ordinaires des séances du Conseil, étant en
 assemblée de ce séance du 1^{er} juin, dit^{er} ajourné
 au 8^o et du 8^o au jour mercredi le 15 juin 1921
 ont été présents: M. St. Onge, Maire, et M. C. O. Scotts, les
 échoués L. E. Gauthier, John Marie, et L. L. de Paris.
 Prop. Lindsay J. W. St. Onge furent le quorum
 du Conseil sans le président M. C. O. Scotts. Les
 Membres de l'assemblée des 1^{er} et 8^o juin sont tous
 et adoptés. Il est proposé par M. St. Onge secondé par
 M. John Marie que le rapport du
 Comité au 1^{er} et 8^o juin 1921 soit adopté. Adopté
 Il est proposé par M. J. W. St. Onge secondé par M.
 John Marie que le compte, ci-joint, soient
 approuvés et le Trésorier autorisé à le payer. Adopté
 A. Foreau \$ 31.80 St. John Bay Dock 19.20
 * 12. + 19.20 22.80 + 24.00 + 10.80 + 19.20
 Contrat Record 5⁰⁰ Impremens Dells 4¹²
 Agence Tenure 67 cts, 55 cts 7.87
 St. John Bay Dock 3.35 + 14.00 + 4.18 + 3.50
 2.80 + 3.45 + 1.75 + 1.75 + 2.80 + 4.20
 Babine June \$ 17. Téléphone \$ 17.45
 Maunier 5²⁵ + 19.75 L. L. de Paris 72.75
 Co. Téléphone 2.00 + 3.75 D. Gauthier 14.77
 Banque Nelson 10. Maunier \$ 27. Larueque
 Beauregard 17.55 R. Houll 20.00

16 Juin 1921

Procès-verbal de la séance

Ville de Drummondville

A une séance régulière du Conseil Municipal de la Ville de Drummondville tenue à la salle Robitaille, les ordinaires des séances du Conseil, jeudi le 16 juin 1921 à 11 heures de l'après-midi; cette séance eut un ajournement de la séance du jeudi, du 1^{er} au 8, du 8 au 15 et du 15 à ce jour. Sont présents M. M. les échevins: A. Mercier, Prop. Lumbrey, Carleacari, J. West-Argy, John Davis formant le quorum du Conseil.

En l'absence de M. M. A. Mercier, M. Davis suppléant comme l'assemblée.

1^{er} lecture est faite d'un règlement autorisant la Corporation de la Ville de Drummondville à reconstruire le Pont et à emprunter l'argent nécessaire à cette fin.

Proposé par M. J. West-Argy secondé par M. John Davis que le Conseil s'ajourne à la semaine de l'après-midi de ce jour. Adopté.

Travaux
Steffen

A la reprise de la séance et tenue à 4 heures de l'après-midi du 16 juin. Sont présents M. Prop. Carcau, M. M. les échevins John Davis,

O. Lecuyer, John Davis, J. West-Argy, assésimé formant le quorum sans la présence de M. Prop. Carcau, M. M.

2^e lecture est faite du règlement autorisant la Corporation à reconstruire le Pont et à emprunter l'argent nécessaire à cette fin.

Proposé par M. J. West-Argy secondé par M. John Davis que le Conseil s'ajourne à mercredi le 23 juin 1921. Adopté.

Travaux
Steffen

27 Juin 1921

Procès-verbal de la séance

Ville de Drummondville

A une séance régulière du Conseil Municipal de la Ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du Conseil, tant en ajournement de la séance du 1^{er} juin, du 1^{er} au 8, du 8 au 15, du 15 au 16 et du 16 à ce jour mercredi le 27 juin 1921. Sont présents M. Prop. Carcau, M. M. les échevins O. Lecuyer, A. Mercier, Prop. Lumbrey, J. West-Argy, John Davis formant le quorum sans la présence de M. Lecuyer.

Le Mois quinz de la ville et la séance est continué sans la présence de M. A. Mercier, M. Davis suppléant. Il est proposé par M. Prop. Lumbrey secondé par M. Lecuyer que le 1^{er} juillet soit déclaré fête civique. Proposé par M. J. West-Argy secondé par Prop. Lumbrey que le mardi blanc, l'écurie et le vieux marché soient vendus à l'enchère dimanche le 3 juillet, après avoir à ce point de l'égline; le Conseil autorisant le vent de la fête du vieux marché.

2^e lecture est faite d'un règlement autorisant un emprunt de 7000 pour le bolon de paupers à intérêts, et d'un autre règlement concernant un emprunt de \$46,000.00 pour consolider le debt flottant.

Proposé par M. J. West-Argy secondé par Prop. Lumbrey que les comptes suivants soient approuvés: adopté. O. Lecuyer \$55. Alarme Juin 21-55.90. Proposé par M. J. West-Argy secondé par M. Prop. Lumbrey que le Conseil s'ajourne à mercredi le 29 juin 1921. Adopté.

Travaux
Steffen

29 Jani 1921

Procès-verbal de la
ville de Drummondville
à une séance régulière du conseil municipal de la
ville de Drummondville tenue aux heures
ordinares des séances du conseil, tant au finan-
cement de la séance du 1^{er} janv. du 8, du
8 au 15, du 15 au 16, du 16 au 22 et du 22 à 29 janv
mercredi le 29 Jani 1921.

Sont présents M. Nap. Larocque, M. J. St. Ouge, M. C. A. Sicotte, John Maciver, Co. Leduc, M. Nap. Leduc, J. W. St. Ouge, A. Mercier, faisant le quorum sous la présidence de M. C. A. Sicotte Les Membres des dernières séances sont lus et approuvés.

Il est proposé par M. A. Mercier secondé par M. J. W. St. Ouge que les comptes suivants soient approuvés et le Trésorier autorisé à les payer. Adopté.

J. Courville \$ 4. Alarues 41.00 + 25.68
Mme Lemire \$ 45. + 106.92 + 35.

S. G. P. Co. 175.00 170.00 2.92 + 12. + 50.00 + 50.00 + 27.6.

Ludo et paie 708.52 + 411.72 A. B. 31.22 + 3.92
M. G. Gailard \$ 32. J. C. Lemire 1500.

J. A. Robeau 224. M. Bédard 86.33 - Bank of 11

Il est proposé par M. A. Mercier secondé par M. Nap. Leduc
qu'il attende que le règlement No 9, le dit être
autorisant un emprunt de \$10,000.00 à
des conditions et approuvé par le Trésorier
Gouverneur.

qu'il attende que l'emprunt et le reste des
dépenses à être émis sans l'autorité du
règlement ci-dessus va nécessiter un certain
délai

qu'il attende qu'il est nécessaire de payer les dépenses
faites en vertu du dit règlement et de continuer les
travaux de travaux communs.

qu'il a été fait le 29 Jani et le Trésorier de cette ville
seront autorisés à emprunter pour et au nom de
l'Administration de la ville de Drummondville une somme
de \$10,000. à la Banque d'Espérance à Drummondville

pour 2 mois pour payer les avances faites et con-
tinuer les travaux autorisés par le dit règlement.
qu'il a été fait le dit et ont par les présentes
autorisés à signer une lettre à 2 mois à l'ordre
de la dite Banque, lequel servira de garantie
sur le produit des contributions à des émissions et versement
en vertu du dit règlement. Adopté.

Règlement No 93
\$7000.00

Proposé par M. J. W. St. Ouge secondé par M. C. A.
Sicotte que le règlement No 93 qui vient de celui-ci
tenue de celui-ci, soit adopté autorisant un
emprunt de \$7000. pour l'achat d'un terrain
et la construction sur celui-ci d'une boiserie pour la
paque de dit adopté. Adopté. Sans levée
M. C. A. Sicotte pour la lecture de ce règlement au 18 et 19
Janv 1921. Il est proposé par M. J. W. St. Ouge secondé par M. C. A. Sicotte

après qu'il

qu'il a été fait de ces lettres de Département de l'Éducation
pour le conseil d'accepter la
sommation de la Campagne Dominion Proje, pour
la construction du Port servant pour modifier par
le Département des Travaux Publics, sujet relatif à
à l'approbation des décrets préparatoires de cette
ville et du Département des Travaux Publics et
qu'il a été fait le dit.

X Tous les membres
supra-indiqués sont
d'accord à
à être payés par le
1 Sept 1921.

Le Greffier fait lecture de son rapport de l'elec-
tion qui a eu lieu le 17 Jani 1921.

Il est proposé par M. J. W. St. Ouge secondé par M.
S. Mercier que si le montant de M. C. A. Sicotte et son
voti une somme de \$10.00 pour être mis à la
disposition du Comité de jour les de la célébration de
le dit de l'Éducation: cette somme devant être distribué
aux en pair.

Le conseil s'est ajourné sans suite.

Manuel
Greffier

M. J. W. St. Ouge
M. C. A. Sicotte

11 Juillet 1921

Procès de Québec

Ville de Drummondville

à une assemblée du Comité du Conseil tenue au bureau de Greffier, lundi le 11 Juillet 1921. Sont présents: M. Nap. Larocque, Maire et M. M. les échevins G. Mercus, Es. Leclair, L. B. Coheux, John Marier, J. W. St. Onge, C. G. Sicotte, M. P. Lussier sous la présidence de M. Nap. Larocque, Maire.

Le Comité recommande au Conseil d'arrêter le terrain à la maison en construction sur la rue de Maurin, après avoir fait le devis de la couverture.

Le Comité recommande au Conseil de ne rien faire sur la rue près du marché avant que cette avenue ait été entièrement achevée et acceptée par la ville. Le Comité recommande au Conseil d'approuver le devis accepté à M. J. G. Lussier pour la toiture devant servir pour la Lampe pour la somme de \$2300. et d'autoriser le Terrain à faire les paiements à mesure que les travaux avanceront.

Mauriceau

Greffier

18 Juillet 1921

Procès de Québec

Ville de Drummondville

à une séance spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Drummondville, tenue aux heures ordinaires des séances du Conseil, lundi le 18 Juillet 1921, convoquée pour prendre en considération les sujets suivants, savoir: Comptes, correspondances, imposition des Sébiers, lues et acceptés \$10000.00; L'autorisation de rachat de la section de la réparation soit à la construction du Pont; révision du rôle d'évaluation, acceptation au refus de la proposition faite par M. Dupré et autres, affaires administratives en général. Sont présents: M. Napoléon Larocque

Maire et M. M. les échevins G. Mercus, J. W. St. Onge, M. Lussier, Es. Leclair, John Marier, C. G. Sicotte, formant le quorum du Conseil sous la présidence de M. G. Mercus. Les Minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

Le Greffier fait lecture de l'avis de convocation de la présente séance et du certificat constatant qu'il a été signifié à tous les membres du Conseil.

Il est proposé par M. Nap. Lussier secondé par M. G. Mercus que le rapport du Comité du Conseil en date du 11 courant soit approuvé et ratifié. Adopté.

M. John Marier propose secondé par M. Oscar Leclair que les comptes suivants soient approuvés. Adopté. Et John W. St. Onge \$ 4 40

S. C. P. Co 80cts, 47cts, 275, 12cts, \$ 175.50, 87cts, 20cts,

Le Greffier fait lecture d'une lettre de M. La. Gendron demandant au Conseil de payer le montant de \$ 275.60 pour le bois qui a été fourni à M. Charles Labadie pour la construction de la maison qui est subsequmment devenue la propriété de la Corporation. Cette lettre est refusée à M. Joseph Marier, orateur, qui devra faire rapport pour la prochaine séance du Conseil.

Lue une lettre de la Compagnie Macdonald Wire Goods Co demandant au Conseil de lui accorder une exemption de taxes d'eau.

Le Conseil charge le Greffier de lui répondre qu'il ne lui est pas permis de l'accorder d'acquiescement de taxes, mais qu'il lui sera remis de la taxe pour l'année suivante.

Il est proposé par M. Oscar Leclair secondé par M. G. Mercus que le Terrain soit autorisé à faire imprimer les Sébiers pour l'emprunt de \$10000. en emprunt de \$500.00. Adopté.

M. Napoléon Lussier propose secondé par M. J. W. St. Onge que M. M. les évaluateurs soient chargés de passer le rôle d'évaluation pour le 5 Août prochain. Adopté.

Il est proposé par M. C. A. Sicotte secondé par M. Sup.
Lindsay que ce Conseil n'accepte pas la proposition
de la Compagnie Marché Plots de réparer le Port et que
le Gouvernement soit prié de faire le Conseil recommence au
Gouvernement d'élever le nouveau Port autant
que possible. Adopté.

Il est proposé par M. J. W. St. Onge secondé par M.
Sup. Lindsay que les soumissions soient demandées
pour la reconstruction du vieux port (suppression en fin):
ces soumissions seront être reçues pour le 3 août
et la reconstruction du Port terminée pour le 1^{er} Sept. Les
soumissions seront être accompagnées d'un cheque
accepté de \$300 pour garantir l'exécution des travaux.
Adopté.

Il est proposé par M. Sup. Lindsay secondé par M.
C. A. Sicotte que le règlement concernant la vente
du lait soit suspendu jusqu'au 1^{er} Nov. 1921.

<u>Pour la motion</u>		<u>Contre la motion</u>	
M. Lindsay		F. Mercure	
Caspelein		J. W. St. Onge	

John Marier
C. A. Sicotte
Le motion est adoptée par un vote de 4 pour et 2 contre.

M. J. W. St. Onge propose secondé par M. A.
Mercure que permis soit accordé au Dr. St.
Beliveau de transporter le manoir blanchi sur
son terrain voisin à condition qu'ils soit placés à
une distance d'au moins 75 pieds de la rue
Breck et de 20 pieds du terrain de la corporation.
Adopté.

Le compte de l'agence sera à l'ancien comptable
comme suit: M. Sup. Lindsay, P. John Marier W. B. B.
A. Mercure.
Bancassau
Guffier

25 Juillet 1921

Provinces de Québec
Ville de Drummondville
A une séance spéciale du Conseil Municipal de la
ville de Drummondville, tenue aux lois et heures
ordinaires des séances du Conseil le 25 juillet 1921
convoquée pour prendre en considération les sept
suivants, savoir: comptes, correspondance, rapport
de la violation du Règlement No 95, lecture du règlement
d'emprunt de la ville flottante, ordi. de motion pour
amener le règlement concernant la vente des
pompes et dans autres ordi. de motion, affaires
administratives en général. Ont présents M. Sup. John
Marier, M. A. et M. St. Onge, M. C. A. Sicotte, John
Marier, Oscar Leclair, Napoleon Lindsay, J. W. St. Onge
et Mercure faisant le quorum sous la présidence
de M. C. Marier

Le Guffier fait lecture de l'ordi. convoquant cette
séance et du certificat constatant qu'il a été dûment
signifié à tous les membres du Conseil.

Il est proposé par M. J. W. St. Onge secondé par
M. A. Mercure que les comptes suivants soient
approuvés et ratifiés et le règlement annexé
et ratifié. Adopté.

F. Hébert	\$ 22.80			+ 42.90
Dr. Baron	\$ 5.	+ 5.		+ 11.
St. John Dry Dock	\$ 4.20		5.00	4.50
35 lbs.	2.80	+ 2.80	100.	2.80 1.40
1.40	+ 1.40	4.20	+ 1.40	+ 1.40 + 1.40
Total de pair \$ 3.63				

Marché Plots 6.08	a	Blanché Lois	21.30
J. A. Gaudron	22.52	+ 1.71	agencé Lumière
2.60	+ 2.10	+ 1.00	S. C. P. les.
2.00	+ 200.		
J. O. Pepin	29.69		a C. Lemaire \$ 300.
L. Parier	\$ 49.		Mrs. Gaudron \$ 3.
J. C. Lemaire	1000.	50.	+ 57.00
A. St. Cyr.	15.		Goulet & Hébert 25.82
Printhead Street Works	98cb.		
Impressionn. Dole	4.12	15.45	+ 4.20 11.33 + 15.45
Nagano Metal	1.00	+ 26.	J. O. Montfleurin 33.20

Lebe le paie \$324.60 + 199.96 + 360.85

Co Bernard \$16, Delle telephone 2.55
N. Bonclan 240 J. Martin 75.00
March Plate 101 + 15.60 C. Bauboune 278.02
J. D. Gossé 488 + 263 Houme Delle 140 -
G. Mercure 574.21 173.49 + 158.70 + 6.65
une femme \$30. Fret 22.01. 6 kilom 1.
C. G. & Co 97.58

Leclerc est faite d'une lettre de M. J. B. Mitchell
demandant un permis pour le vente de lait.
Est propose par M. G. D. Durois secondé par M.
N. Lindsay que le Maire et le Greffier soient
lesseurs soient autorisés d'accorder à M. Mitchell
un permis pour le vente de lait suivant se demande.

adopté
Propose par M. A. Mercure secondé par M. Nap.
Lindsay que le Maire et le Trésorier soient
autorisés à emprunter de M. Osmis Paris, pour
et au nom de la Corporation un somme de \$600.
payable 1 mois après demande une valeur de 6%
par an et qui à cette fin ils soient autorisés à
signer un bail à l'ordre de dit Osmis Paris.
adopté.

Une une lettre de M. J. A. Marsi orcat concernant
la reclamation de M. J. A. Marsi se marion
de C. Labato

Reg. no 94
\$ 46.000.00

Est propose par M. A. Mercure secondé par
M. J. W. St. Ange que le règlement no 94 qui
vient de subir se 3 lecture autorisant un
emprunt de \$46.000 pour consolider la
dette existante soit adopté. Adopté.

deuxième lecture M. G. Marsi fixe la date de
ce règlement aux 22 et 23 Aout 1921.

M. G. Lesau donne avis de motion qui il
propose un règlement à l'effet d'annuler le
règlement concernant le vente des fournel.
Est propose par M. A. Mercure secondé par M.
N. Lindsay que M. le Maire, le Greffier et le
Trésorier soient nommés délégués à la comen
tion des Municipalités Canadiennes tenue à

Oleins les 27, 28 et 29 Aout. adopté
Le Greffier reçoit instruction de venir à la
compagnie S.C.P.Co d'installer des luminaires sur
le rue Brock, entre la rue St Jean et des Forges.
M. A. Marsi Greffier M. J. W. St. Ange Maire

3 Aout 1921

Procure de Quebec
Ville de Rimouski orcat
à une séance régulière du conseil Municipal de
la ville de Rimouski orcat tenue aux 10 et heures
ordinares des séances du conseil mercredi le 3
Aout 1921. Sont présents M. Napoléon Gaudin,
Maire et M. M. les échoués L. G. Gossé, C. S. S. S. S.
John Martin, G. Leclair, Nap. Lindsay, J. W. St. Ange
A. Mercure formant tout le conseil sans la
présence de M. le Maire.

Le Greffier fait lecture de l'avis de convocation de
cette assemblée et du certificat constatant qu'il
a été signifié à tous les membres du conseil.
Les Membres de la dernière séance sont lus et
approuvés.

Est propose par M. A. Mercure secondé par M.
Nap. Lindsay que le compte suivant soit
approuvé et le Trésorier autorisé à le payer.
Adopté.

March Plate 663 J. O. Montplaisir 36.68
St John Bay Dock 140 J. E. Faucher fils 16.46
Agnard Kemire 275 L. G. Gossé 180
Coulon de Beauport 125 L. Marsin succrte 805.
S. C. P. Co. 117 212.50 + 132 + 175.50 + 275.
42 cl, 12 cl, 12 cl, sols,
St John Bay Dock 70 cl, J. A. Marsi 263
Sain Jones 10.80 + 3.60 + 10.70 + 6 + 12
N. Gaudin 45. A. Lemire 100 Marsin
Hébert 225.60 J. D. Gossé 575
Liste de paie 114.85 N. Bonclan 22.75
St Paul 29.96 Ag Lemire 152.60
C. P. Ry 94.98

Provincia de Quebec
Ville de Drummondville

Seance du 10 Aout 1921

Une assemblee du Conseil Municipal de la Ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des seances du Conseil, mercredi le 10 Aout 1921.

Sont presents: M. Kap. Gauthier, Maire et M. M. les echevins, John Marois, L. G. Cadieux, A. Berube, Pop. Leduc, C. F. Sirois, formant le quorum du Conseil sous la Presidence de M. le Maire.

Il est propose par M. Jean Berube, seconde par M. C. H. Sirois que le Conseil s'ajourne le 11 courant, sans lieu ni heures ordinaires des seances du Conseil. Adopte.

Travaux en
Buffet

[Signature]
Maire

10 Aout 1921

Provincia de Quebec
Ville de Drummondville

Une assemblee du Comite du Conseil tenue au bureau du Buffet de cette Ville, mercredi le 10 Aout 1921 a 3 hrs s. m.

Sont presents: M. Kap. Gauthier Maire et M. M. les echevins, John Marois, L. G. Cadieux, A. Berube, Pop. Leduc, C. F. Sirois et Oscar Leduc, sous la Presidence de M. le Maire.

Le Comite recommande au Conseil ce qui suit: Attendu qu'il est de l'interet de la Ville que la Rue du Courant entre les Rues et Heriot soit alargie.

Attendu que M. ~~John~~ Milayer proprietaire du lot n. 47 du quartier Ouest de cette Ville, est consentant de rendre la licee de terrain necessaire pour l'elargissement de la dite rue. En consequence il recommande au Conseil d'acheter de M. Milayer, une licee de terrain etant partie du lot No 47, Outis que

a la dite rue du Courant, mesurant 2 1/2 pds. de largeur sur la rue Brock et 5 pds. de largeur sur la Rue Heriot par la subdivision du lot, formant une superficie de 49 5/8 pds. Carres, a raison de 70 cts. au pied carre, formant ainsi la somme de \$ 346.50. Cette somme payable au dit ~~John~~ Milayer dans deux ans de cette date avec interet de 6% par an.

Le Conseil devant valoir du dit terrain ci-dessus acquis, deux poteaux de telephone.

Que le Maire et le Tresorier soient autorises a signer contrat sous les conditions ci-dessus.

Que de plus le dit ~~John~~ Milayer soit autorise a construire a 5 pds. de la ligne de la rue, sur la rue du Courant, au lieu de 10 pds.

Le Comite apres avoir pris connaissance d'une demande de permis, fait par M. Armand P. Robitaille de Drummondville, pour la reparation d'une batisse lui appartenant et situee aux coins des Rues Cookburn et Brock donne instructions au Buffet, d'irre immediatement a M. Robitaille l'informant que sa demande, ne s'etant accompanie, ni qu'elle n'est pas accompagnee des plans, devis et specifications requis par le Reglement concernant les constructions; de mettre en demeure le dit M. Robitaille de cesir immediatement tous travaux sans avoir au préalable obtenu le permis demande.

Que la Corporation se tient responsable pour le bris du trottoir, en arriere de sa propriete sur la rue Brock, propriete de la Ville.

Le Comite recommande aussi au Conseil d'accorder a L. Harmonie de Drummondville, une somme de \$ 50.00 pour quatre concerts au Risque.

Le Comite recommande aussi au Conseil d'irre a Quebec, et de demander d'emprunter a Drummondville des agents speciaux, charge de mettre en force les reglements concernant la vitesse des automobiles.

19 Août 1921

Prochain de Québec

Ville de Drummondville

à une séance spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du Conseil le Vendredi le 19 Août 1921, convoquée pour prendre en considération les comptes suivants, savoir: Banquet, Bourse d'attente, rapport du Comité du conseil du 13 courant, bilans No 70, Rue Poirier sur le lot 6

Sont présents M. Napoléon Garneau, Maire et M. A. Levesque, C. A. Duceau, John Harter, Oscar Lecœur, Napoléon Lefebvre, J. W. St. Ange, et M. Mercier. Le Greffier fait lecture de l'avis de convocation de cette assemblée et du certificat constatant qu'il a été signifié à tous les membres du conseil. Les Minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

Il est proposé par M. J. W. St. Ange secondé par M. A. Mercier que le rapport du Comité du conseil en date du 13 courant soit approuvé et ratifié. Adopté.

M. A. Mercier propose secondé par M. Oscar Lecœur que les comptes suivants soient approuvés. Adopté.

D. V. Téléphone 42.64 Agence de la rue #20.
J. O. Manuplan 160 St. John Day Book 36.55
S. C. P Co 491.88 + 34. L'Ink de paie
313.35 + 32. + 603.11 Ultra L'écriture
32.69 + 16. S. C. P Co 610 L'Ink J. A.
Gosselin 00 c.

Il est proposé par M. A. Mercier secondé par M. J. W. St. Ange que le Maire et le Secrétaire soient autorisés à emprunter pour et au nom de La Corporation de la Ville de Drummondville une somme de \$ 2000. de M. E. Savard Carpentier, et qu'il en soit fait le même avec autorisation, à signer un billet à l'acte de dit Carpentier au montant de \$ 2000. portant intérêt de 17 courant à 6% par an et payable à dit billet à échéance. Adopté.

Le Comité chargé de faire rapport des suggestions que les délégués au Conseil font à l'Assemblée des Municipalités de la Province de Québec qui aura lieu à Québec le au mois de Septembre est séparé.

Il est proposé par M. A. Lefebvre secondé par M. Oscar Lecœur que le Conseil de la Ville de Québec se prononce en faveur de la construction d'un pont sur le chemin de fer qui se trouve près le Gouvernement Provincial et que copies de cette résolution soit envoyées à M. J. W. St. Ange et au Municipal de la Ville de Québec.

Il est proposé par M. A. Lefebvre secondé par M. Oscar Lecœur que le Conseil de la Ville de Québec se prononce en faveur de la construction d'un pont sur le chemin de fer qui se trouve près le Gouvernement Provincial et que copies de cette résolution soit envoyées à M. J. W. St. Ange et au Municipal de la Ville de Québec.

Le Conseil autorise le Greffier à demander des souscriptions pour l'entretien de la Ville de Québec. Le Greffier est chargé de faire un état de la Campagne Marché de la Ville de Québec devant le Conseil de la Ville de Québec pour savoir le montant de la contribution de la Ville de Québec à la construction du Pont et de leur permettre de savoir un prix. Cette lettre est accompagnée d'un état de la Campagne Marché de la Ville de Québec devant le Conseil de la Ville de Québec et appuyant la demande de la Ville de Québec.

M. le Maire expose au Conseil et au public que le Conseil ayant donné le mandat à la Campagne Marché de la Ville de Québec de faire un état de la Campagne Marché de la Ville de Québec devant le Conseil de la Ville de Québec et appuyant la demande de la Ville de Québec.

Il est proposé par M. John Harter secondé par M. A. Mercier que le Conseil de la Ville de Québec se prononce en faveur de la construction d'un pont sur le chemin de fer qui se trouve près le Gouvernement Provincial et que copies de cette résolution soit envoyées à M. J. W. St. Ange et au Municipal de la Ville de Québec.

Il est proposé par M. A. Mercure secondé par M. J. D. St. Ouge que le Conseil autorise le Combi des logements survis à faire terminer le marais No 70, rue du Marais.

Proposé en amendement par M. C. A. Scott secondé par M. John Marie que le somme de \$ 3000. soit mise à la disposition du dit Combi pour terminer le logis No 70, mais seulement après que le Gouvernement a quelque sans accords et prendra à la réparation.

Pour l'amendement	Contre l'amendement
N. Lindsay, O. Leclair	A. Mercure
John Marie, C. A. Scott	J. W. St. Ouge.

L'amendement est adopté par un vote de 4 à 2. Il est proposé par M. J. W. St. Ouge secondé par M. A. Mercure que le Conseil fasse application au Gouvernement de quelque sans ordri une somme de \$ 3000. afin de pouvoir terminer le logis No 70 sur lequel le somme de \$ 2000 a déjà été dépensé. Adopté à l'unanimité.

Le Conseil décide de ne pas mettre de peats-farous pour le marche dans la rue Pelletier mais de demander des sauvegarde pour une peats farous et cause d'avis à été consulté près de la ligne de M. Ulric Lemaire.

Le Combi du Marché ont autorisés à mettre le terrain pour acquies au No 11 Pelletier d'ancien. M. C. A. Scott propose secondé par M. O. Leclair que le 28 courant soit prise sans le changement de l'heure. A ce demande de M. le Maire cette proposition est contraindre à revenir prochain pour en permettre dans l'intention de consulter les manufacturiers.

Les plans et spécification de réparation que M. Rochereau veut faire ont été proposés par M. A. Mercure secondé par M. O. Leclair qui un comite composé de M. A. Carcan, C. A. Scott et M. Lindsay soit chargé de faire ces plans et spécification et de faire rapport au Conseil.

Il est proposé par M. A. Mercure secondé par M.

J. W. St. Ouge que le somme de \$ 400. soit mise à la disposition au conseil des chemin pour changer de grosse dans la rue que le Combi juges à propos.

Contre cette motion	Pour cette motion
C. A. Scott,	M. J. Lindsay
John Marie	J. W. St. Ouge
O. Leclair	A. Mercure
	A. Carcan

La motion est adoptée sur le vote prépondérant de M. Carcan.

L'ingénieur est chargé de faire un estimateur du coût de l'opération de l'ouvrage.

M. Carcan
Greffier
M. J. Lindsay
Maire

Province de Québec
Ville de Rimouski
Je soussigné Denis Lemaire, avoué, co successeur ayant été élu échoué pour le 22 et du qualifié Est en remplacement de M. J. O. Leclair fais serment que je remplirai bien et fidèlement de l'avis de mes clients et de au meilleur de mon jugement et capacité.

Assesment devant moi
à Rimouski ce 24
le 19 21
Denise Lemaire
M. Carcan
Greffier

24 Août 19 21
Province de Québec
Ville de Rimouski
A une séance régulière du Conseil Municipal de la Ville de Rimouski, tenue aux lieux et heures ordinaires. Les séances du conseil, sont un ajournement de la séance du 3 août 19 21, du 3 ajournés au 10, du 10 au 11, et du 11 au 12 par M. Carcan le 24 août 19 21. Sont présents M. M. J. Lindsay, M. A. Carcan, M. A. St. Ouge, M. C. A. Scott, L. E. Bodin, John Marie, O. Leclair

Reg. 95

x Proposé par M. L. S. Scott secanda
par M. John Marri
que le règlement
no 95 concernant
le club de saumon
est adopté. Adopté

R.L.

M. Lindsay, Secus Securus et M. Mercus.
Les Membres de ce Service secus sont élus et
approuvés

Il est proposé par M. M. Mercus secunda par M.
Lindsay que le compte suivant soient app-
rouvés et le trésorier autorisé à les payer. adopté
M. S. Marri p. 45. par Paul 94
Eug. Lacomme 73. Supremum Delle 412
Le Greffier fait lecture du rapport de la solution
sur le règlement no 94 pourvoyant à un emprunt
de \$46000. constatant qu'il a été approuvé par
118 électeurs sur un total total d'électeurs de
286.

Lecture est aussi faite du proc. verbal de
l'officié rapportant de l'élection de M. Securi
Securis, tenu le 24 courant par le siège
no 2 au quartier Est. 7.

Lecture est faite d'une lettre du Président de la
Société St Vincent de Paul demandant de l'aide
au conseil pour lui permettre de continuer les
secours qu'elle est obligé de donner.

Il est proposé par M. M. Lindsay secunda par
M. M. Mercus que le conseil vote une somme de
\$100 à la Société de St Vincent de Paul. adopté.

Lecture est faite d'une lettre de M. Joseph Marri
concernant le projet de contrat soumis
par la Compagnie S. C. P. le bas sur le
rapport du Comité au conseil en date du 1er Juin 1921.

Il est proposé par M. L. S. Scott secunda par
M. Oscar Leclaire que le rapport du Comité en
date du 1er Juin 1921 soit accepté sans le sens
de ce lettre de M. Marri. Adopté

Il est proposé par M. L. S. Scott secunda par
M. M. Lindsay que le changement de l'heure
soit fait le 4 Sept 1921 à 6 heures du soir.
Adopté

Les souscriptions pour peindre le calendrier
sont référés au Comité de l'agueduc.

Il est proposé par M. M. Mercus secunda par
M. Oscar Leclaire que M. M. Lindsay soit autorisé
d'accepter si il le juge à propos le cas Pelletier.

Let 50-24 question Est et de ce qui avec le
trésorier un acte de cession et abandon à la ville
par M. M. Pelletier sur sols vacants de ce site par
que M. M. Lindsay soit autorisé à faire les travaux
et agents sans être payé après que le contrat aura
été passé; le tout suivant les règlements municipaux.
adopté

Proposé par M. M. Mercus secunda par M. M. Lindsay
que le conseil s'ajourne à mercredi le 31 courant.
adopté

M. Mercus
Greffier

[Signature]

26 Août 1921

Procurer de Québec
Ville de Drummondville
à une assemblée du Comité du conseil tenu le
vendredi le 26 Août 1921 à 10 heures de 1 orant
midi. Sont présents M. M. Mercus M. M. Lindsay
sans ce présidents de M. John Marri. Président.

Le Comité recammande au conseil de donner
l'entreprenir du feuillage au rénové à la
Cité de St. Paul au prix de 20 centimes par
\$250, les permis à être employés étant
spéciale pour ce fin. (Argues)

31 Août 1921

Procurer de Québec
Ville de Drummondville
à une assemblée du Comité du conseil tenu au bureau
du Greffier, mercredi le 31 Août 1921 à 3 heures de
l'après midi, à laquelle sont présents M. M. S. Marri,
Marri et M. M. Leclaire M. M. Marri, L. S. Scott, J. L.
St-Aug. L. G. Godeaux, M. M. Lindsay, M. Lecomte
sans ce présidents de M. L. Marri.

Le Comité recammande au conseil
1° De donner oris à la Compagnie Lays, Bault, et à
son représentant à Drummondville, M. A. L. Harris qui a
l'intention de faire campagne au son employés no donnera
pas subvenir sans le fonctionnement du feuillage

arbores, ni entés sans la bolisso du puit sans une autorisation de l'ingénieur de la Ville ou à la demande du conseil: tout fait à ses frais à ces employés et à ses compagnons, d'inspecter, sur demande à l'ingénieur, et accompagner de ce dernier ou quelqu'un nommé par lui, les bolisses des puits et les puits.

2° De renouveler à 2 mois le billet donné à M. et

J. B. Duchesne et autres pour le travail du marché.

3° D'accepter l'offre de M. Hestius Clautier

de faire un prêt de \$ 1000 @ 6%.

4° De demander au Gouvernement Provincial ^{la permission} d'emprunter d'icielle les \$ 10000 à 10 ans

pour l'emprunt de \$ 10000 et à cinq ans

pour celui de \$ 7000 et la permission de vendre

ces obligations sans être précédés sans la Loi de

l'Office pourvu qu'il n'y ait aucun intérêt au pair.

5° De donner instruction au M. J. J. Hamel, gardien

de nuit à la station de pompe de faire tenir les sacs

entés 10 et sous l'inspection de l'air le puit et

d'arrêter la pompe de chacun d'eux au matin et

mettre les sacs sous inspection.

6° D'accepter le rue Pelletier pourvu que les

proprétaires soient payés de tous les travaux pour

que le travail soit à sa place.

7° De faire un colé-mau avant de la rue Pelletier

au milieu de 6' pieds de large sur une distance de

100 pieds à partir de la rue Herriot.

8° De faire les égouts sur la rue Pelletier; les quotes

des propriétaires entérés devant être payés

de suite et non par versement annuels.

9° D'arrêter la rue de l'ancien jusqu'à la rue

Herriot et de là à la rue Parier.

10° D'autoriser l'ingénieur à faire des plans,

spécifications et plans d'un mur de protection

pour empêcher les incendies.

11° D'accepter à M. Comod Lemaire le contrat

pour le feu de la maison No 70 à raison de

\$ 1575 par an pour la galerie, et la galerie de

la maison No 37 pour \$ 775.

12° De faire réparer avec frais à M. J. O. Dodier la

causeries de 10 maisons construites par lui, et en

plus de mille et de J. O. Dodier en vue de réparer

les causeries de galerie de la maison.

13° D'accepter à M. Albi Lemaire le contrat pour le

peinture de la maison No 24 à \$ 460.

14° D'autoriser l'ingénieur à faire des plans pour

le ravalement du chemin entre la 2^e porte, pour

reparation de la rue Herriot à partir de la rue de

laurent jusqu'au collège; la rue et Jean jusqu'au

C. P. Ry; la rue Parier à partir de la rue Carlier

à la station de l'IC.R. la rue de la courtine et à

partir de la rue Herriot à la rue Lindsay, en même

au moins 10'. Il y a un rapport de l'ingénieur

Lemaire sur les travaux de réfection des puits et

promises par le Maire pour faire

ces travaux.

Travaux de
Coffre

J. O. Dodier
Maire

31 Août 1921

Procès de quinzaine

de la Commission de

la rue de la commission de la Commission de la

Commission de la Commission de la Commission de la

Commission de la Commission de la Commission de la

Commission de la Commission de la Commission de la

Commission de la Commission de la Commission de la

Commission de la Commission de la Commission de la

Commission de la Commission de la Commission de la

Commission de la Commission de la Commission de la

Commission de la Commission de la Commission de la

Commission de la Commission de la Commission de la

Commission de la Commission de la Commission de la

Commission de la Commission de la Commission de la

Commission de la Commission de la Commission de la

Commission de la Commission de la Commission de la

Commission de la Commission de la Commission de la

Commission de la Commission de la Commission de la

Commission de la Commission de la Commission de la

autorisant un emprunt de \$7000, dont \$500.00 pour l'achat d'un terrain au St. J. C. Ducharme & al que le Maire et le Tresorier soient autorises à signer pour et au nom de la Corporation de la Ville de Drummondville, un billet de \$5000 @ 2 mois du 2 Sept 1921, portant intérêt à 7% par an, à l'ordre de J. C. Ducharme val, lequel billet sera payé à mesure le produit de la vente des subdivisions qui seront émises sous l'autorité du St. Reglement No 94. Adopté.

Propose par M. J. W. St. Ange secondé par M. A. Lindsay que le Maire et le Tresorier soient autorises à emprunter pour et au nom de la Corporation de la Ville de Drummondville la somme de \$1000.00 de M. Hestius Blain @ 6% par an, payable à l'échéance et qu'à cette fin ils soient autorises à signer un billet. Adopté.

Lecture est faite d'un rapport de M. A. Royalt, inspecteur sanitaire.

Le Greffier reçoit instruction d'écrire à M. Royalt l'empressement que le Conseil desire avoir un rapport hebdomadaire sur l'inspection de l'abattoir et sur au moins 3 routes par chacune des classes de branches. C'est proposé par M. G. A. Sicotte secondé par M. J. W. St. Ange que le Comité de chemin soit autorisé à faire un main hole sur la rue Dorion et un autre sur la rue Lindsay. Adopté.

Travaux
Greffier

[Signature]
Maire

7 Septembre 1921

Province de Québec

Ville de Drummondville

à une assemblée du Comité du Conseil tenue au bureau du greffier le 7 Sept 1921 à 4 1/2 P.M. Sont présents M. M. P. Garneau, Maire et M. St. les conseillers John Marie, Jean Lemire, J. W. St. Ange et M. A. Lindsay sous la présidence de M. le Maire. Le Comité recommande au Conseil le paiement des comptes suivants: J. A. Bédard 7.75 Dr. Labare 10. S. G. P. Co 224. +178.50 +1.75 +2. +3.35 +50c +20c +12c +12c +57.88

Le Comité recommande au Conseil de nommer M. M. P. Garneau et A. Mercier délégués à la conférence de l'Union des Municipalités de la Province de Québec à Québec les 8, 9-10 Sept 1921.

Le Comité recommande au Conseil de donner instruction à l'ingénieur de la Ville de préparer plans, devis et spécifications pour déplacement de l'axe de la chemin enté la 2e partie surant le projet No 1 sans que un exhaussement nécessaire.

Le Comité recommande le paiement des comptes suivants: J. G. Robeau sur contrat No 1 113. " " " " 2 143.31

Le Comité recommande la construction d'un mur de protection en béton pour protéger le bolon de pompes lors de la pose de la rue Dorion, les de la rue de la rue surant plans de l'ingénieur soumis au Comité.

Travaux
Greffier

[Signature]
Maire

7 Sept 1921

Province de Québec

Ville de Drummondville

à une séance régulière du Conseil Municipal de la Ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du Conseil mercredi le 7 Sept 1921. Sont présents M. M. P. Garneau, Maire et M. St. les conseillers L. G. Cadieux, G. A. Sicotte, John Marie, J. W. St. Ange, Jean Lemire et M. A. Lindsay

Deuxième séance formant le quorum du conseil. Les
 Membres de ce conseil se sont levés et applaudis.
 Le Greffier fait lecture de l'avis de convocation
 de la présente assemblée et du certificat constatant
 qu'il a été signé par tous les membres du conseil.
 Il est proposé par M. N. Lindsay secondé par M. John
 Macneil que le rapport du Comité du conseil au vote du
 7 courant soit approuvé et adopté. Adopté.
 M. O'Brien donne avis de motion qui à la
 prochaine séance et propose un règlement à
 l'effet d'acquiescer au vote par le vote 1921
 la construction d'une école au 1^{er} Jan 1922 et d'un
 montant \$1500.00.

Le conseil a étudié ensuite le renouveau du rôle d'évaluation
 et il est proposé que par M. J. W. St. Ange secondé
 par M. N. Lindsay que le renouveau du dit rôle soit
 homologué avec les changements suivants, savoir
 Cap. de Dix, quatorze Cent. \$410 \$7200 au lieu de 5000

"	"	"	"	11	"	"	"	"
"	"	"	"	12	"	"	"	"
"	"	"	"	13	"	"	"	\$ 4500
"	"	"	"	14	"	"	"	"
"	"	"	"	15	"	"	"	"
"	"	"	"	16	"	"	"	"
"	"	"	"	17	"	"	"	"
"	"	"	"	18	"	"	"	"
"	"	"	"	19	"	"	"	"
"	"	"	"	20	"	"	"	"
"	"	"	"	21	"	"	"	"
"	"	"	"	22	"	"	"	"
"	"	"	"	23	"	"	"	"
"	"	"	"	118	"	"	"	"
"	"	"	"	119	"	"	"	"
"	"	"	"	121	"	"	"	"
"	"	"	"	122	"	"	"	"
"	"	"	"	123	"	"	"	"
"	"	"	"	288	\$ 8200	"	"	\$ 5000
"	"	"	"	289	"	"	"	"
"	"	"	"	292	7000	"	"	"
"	"	"	"	293	7000	"	"	"
"	"	"	"	294	1000	"	"	400
"	"	"	"	295	1000	"	"	"

"	"	"	"	301	\$ 8200	au lieu de 5000	"
"	"	"	"	302	"	"	"
"	"	"	"	303	"	"	"
"	"	"	"	308	\$ 600	"	\$ 400
"	"	"	"	407	5700	"	\$ 700
"	"	"	"	3%	1000	"	\$ 400
"	"	"	"	4%	14400	"	4400
"	"	"	"	461	"	"	"

Il est proposé par M. J. W. St. Ange secondé par M.
 N. Lindsay que le conseil s'ajourne à mercredi le
 14 courant. Adopté.

Mauriceau Greffier
 Maire

13 Septembre 1921

Province de Québec
 Ville de Drummondville
 à une assemblée du Comité du conseil tenue au
 bureau du Greffier mardi le 13 Sept 1921 à 4 1/2 hrs
 P.M. Sont présents M. Kap. Gauthier, et au et M. M.
 les ex-echerins G.A. Sicard, I. Lemire, J.W. St. Ange
 sans la présence de M. le Maire
 Le Comité recense au conseil ce qui suit:
 1° De recense à l'ancien samedi le 17 courant à 8
 a.m. les clair du nouveau marché. Prix moyen
 pour base simple \$15 par année payée d'avance
 par versements semi annuels, le 1 Sept et Mars.
 et \$35 pour clair double. loyer locataire
 devant entretenir proprement son étal et courir
 pendant ce service charge leur loyer.
 2° D'accorder à M. Panneau le contrat pour
 le système d'éclairage à la bolins no 70 à raison
 de \$170.00

Mauriceau Greffier
 Maire

14 Sept 1921

Province de Québec
Ville de Drummondville
à une séance régulière du Conseil Municipal de la ville de
Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des
séances du Conseil, tenu le 14 sept 1921, étant en
ajournement de la séance du 7 sept 1921.
Sont présents M. M. L. G. Godevin et J. W. St-Jeorge -
président de quorum la séance est ajournée à mercredi
le 21 courant.

Travaux

Greffer

21 Septembre 1921

Province de Québec
Ville de Drummondville
à une séance régulière du Conseil Municipal de la
ville de Drummondville tenue aux lieux et heures
ordinaires des séances du Conseil, étant en ajournement
de la séance du 7 sept 1921, du 7 ajourné au 14 et du
14 à ce jour tenu le 21 sept 1921. Sont présents
M. Hoop Gagneau, Maire et M. M. les échevins L. G. Godevin
John Marier, Dr. Leclerc, venant de leur formation le
quorum du Conseil sans la présidence de M. le Maire.
Les Minutes de la dernière séance sont lues et ap-
prouvées.

Il est proposé par M. Jean Lemire secondé par M.
John Marier que le rapport du Comité en date du 13
courant soit adopté, sauf le paragraphe du dit rapport
concernant le marché. Adopté.

M. John Marier propose secondé par M. L. G. Godevin
que les comptes suivants soient approuvés et le
Trésorier autorisé à les payer. Adopté
J. O. Montplaisir \$ 27.40 + 3. Dépenseuil Oil 35.73
St John Dry Dock 1⁰⁵ + 5⁶⁰ 2.80 + 5.60 + 1.60

H. 90

Marsh Reale 25.44 M. Leclercq Jih 577.99, Fret 2.08
Canada Iron 287.08 J. A. Gaudin 25, Imp Paris
25. ~~John~~ Joseph Marier 25 + 10. Wauvroux
35. A. G. Laroc 21.70 Imp. Blane Legans 1.55
J. P. Blanchard 3. Co-Genereux 10.80
Courtois Mercerie 100. J. D. Choise 200.

Leclercq 374.70 + 183.65 + 588.90 + 254.15
N. Gagneau 23. J. G. Gaudin 526.7 Telephone 760
Cie Gosselin 2. No Tremblay 60. St. Léonard 25
Imp. S. J. 12. St. Chagnon 17.50 S. E. N. P. P. 86. 26
S. Paul 77.60 Dame Galland 3.00 Cie J. A.
Gosselin 50.70

Proposé par M. John Marier secondé par M. L. G.
Godevin que le Maire et le Trésorier soient autorisés
d'emprunter une somme de \$ 1000 @ 6% payés à
demande et qu'à cette fin ils soient autorisés à
signer un billet de \$ 1000 à l'ordre de M. Pascal
Gagneau, portant int @ 6% par an et payés à
demande. Adopté.

Proposé par M. John Marier secondé par M. L. G.
Godevin que le loyer du logis de M. ~~Blanchet~~
Mlle Francis Gauthier soit porté à \$ 28 par mois
au lieu de \$ 24 ou qu'il y ait un erreur lorsque le
Conseil a autorisé de louer à raison de \$ 24 par
mois. Adopté.

M. le Président de l'aguerde est autorisé à poser
une fin au Conseil, mais sans être en présence,
un lien d'aguerde de 2 paues au lieu de 3/4 de
paues et les propriétés naines de la Rivière.

Il est proposé par M. Oscar Leclercq secondé par M.
John Marier que au le rapport de M. M. Marier et
Groulx le compte de la Compagnie canadienne aller
chaque pour l'installation de paupes soit
approuvé pour \$ 2200.79. Adopté.

Il est fait d'un règlement exemplaire
de la loi toute personne qui concluent un contrat
d'une valeur d'au moins \$ 500 d'ici au 1^{er} jan 1922.
Proposé par M. L. G. Godevin secondé par M. John
Marier que le règlement No 96 qui vient d'être
lu et a l'effet d'autoriser un emprunt de \$ 3000
au Gouvernement Provincial pour terminer une maison
sur cours au Havre soit adopté. Adopté.

Il est proposé par M. L. G. Godevin secondé par M.
Oscar Leclercq que ce Conseil s'adresse au
Gouvernement provincial en Conseil pour obtenir
l'autorisation de contracter l'emprunt de \$ 45000 -
autorisé par le règlement No 94 pour une période

Reg. No 96

de 20 ans. Adopté.
 Proposé par M. John Marier secondé par M. L. G.
 Gohier qui le conseil s'est réuni à l'assemblée le
 23 courant. Adopté.
 M. Marier Greffier M. Gohier Maire

23 Septembre 1921

Procès de Québec
 Ville de Drummondville
 A une séance régulière du conseil Municipal de
 la Ville de Drummondville tenue aux lieux et heures
 ordinaires des séances du conseil, étant en
 ajournement de la séance du 7 Sept 1921, du 7
 ajourné au 14, du 14 au 21 et du 21 à ce
 jour vendredi le 23 Sept. 1921.
 Sont présents M. Napoléon Garceau, Maire et
 M. M. les échevins Pierre Lemire, Alexandre
 Mercus, John Marier, Kap. Lumbay, Oscar
 Leclair, C. A. Duval formant le quorum du
 Conseil sans le présence de M. le Maire
 Les Minutes de la dernière séance sont lues
 et approuvées.

Il est proposé par M. A. Mercus secondé par
 M. Kap. Lumbay qui l'offre de \$ 500.00 de la
 Compagnie National Salt Lyeing Company Ltd
 pour le pomp. bouillanti, moteur et boiler de
 pomp. Luyan jusqu'à la ligne nord est du lot
 50-287 du quartier Est, soit accepté et que le
 Maire et le Trésorier soient autorisés à signer
 pour et au nom de la Corporation de la Ville
 de Drummondville ses acts de vente de ce que
 dessus oue permis en faveur de la Ville de
 pour en se servir de la pompe en cas
 d'urgence. Adopté.

Il est fait d'un règlement exemptant de
 taxes certains boiler.

Il est proposé par M. Kap. Lumbay secondé
 par M. A. Mercus que le règlement No 97
 qui vient d'être lu à l'effet d'autoriser un
 emprunt de \$ 50000.00 pour la reconstruction

Reg. No 97

du pont soit adopté. Adopté.
 M. le Maire, séance tenante fixe le règlement au 11 et 12 Oct prochain.
 Il est proposé par M. Pierre Lemire secondé par
 M. A. Mercus
 qu'attendu qu'il y a la résolution du 16 Mars 1921 ce
 conseil a accordé à M. A. Schwartz, ingénieur
 industriel, de Montréal, une exemption de taxes
 pour 10 ans sur ses industries de métallurgie
 qu'il devrait établir à Drummondville
 qu'attendu que l'industriel qui a l'intention
 d'établir maintenant à Drummondville est une
 industrie de teinturerie
 que la résolution du 16 Mars 1921 de dessus
 mentionnée soit amendée en substituant le mot
 "teinturerie" à celui de "métallurgie". Adopté.
 Proposé par M. A. Mercus secondé par M. Kap.
 Lumbay que le conseil s'est réuni à l'assemblée le
 28 Sept 1921. Adopté.

M. Marier
 Greffier

M. Gohier
 Maire

28 Septembre 1921

Procès de Québec
 Ville de Drummondville
 A une séance régulière du conseil Municipal de
 la Ville de Drummondville tenue aux lieux et heures
 ordinaires des séances du conseil, étant en ajournement
 de la séance du 7 Sept 1921, du 7 ajourné au 14,
 du 14 au 21, du 21 au 23 et du 23 à ce jour
 mercredi le 28 Sept 1921. Sont présents M. Napoléon
 Garceau, Maire et M. M. les échevins John Marier,
 Pierre Lemire, A. Lumbay, A. Mercus, John
 Marier, O. Leclair, J. C. Duval formant le quorum
 du conseil sans le présence de M. le Maire.
 Les Minutes de la dernière séance sont lues et
 approuvées.

M. A. Mercus propose secondé par M. N. Lumbay
 que les comptes suivants soient approuvés et
 le Trésorier autorisé à les payer. Adopté.

J. L. Lemaire 15 + 16th O.G. Garon 13.40
St. John Dry Dock 35 cts; J. A. Noveau 100
Alme Lemaire 25

M. P. Carter par sa lettre du 28 Sept 1921
Demande au conseil de faire remettre le cours d'eau
Dry Head et de celle celle est repris à M.
Lindsay qui sera aussi les interventions et faire
rapport au conseil.

Reglement No 98

Il est propose par M. A. Mercus seconde par M.
N. Lindsay que le reglement No 98 qui vient
d'etre lu a l'effet d'ecumpli de la nouvelle
nouvelle construction soit adopte. Adopte

Il est propose par M. A. Mercus seconde par M. J. W.
St. Ouge que M. N. Lindsay soit nomme mais
supplément adopte

Il est propose par M. A. Mercus seconde par M.
E. Lecarré que M. N. Lindsay president du
Comite des chemins soit autorise a seplacer
une borne-fontaine sur le cas St Jean pour le mettre
plus pres du trottoir.

Il est propose par M. J. W. St. Ouge seconde par
M. N. Lindsay que le nom de M. Theague Michel
soit substitue a celui de M. Jeanne Lemire comme
proprietaire du lot 176. Adopte

M. John Marier est charge de s'entendre avec M.
P. Carlier et M. A. Marsau pour le terrain de
pente et droit de passage pour s'y rendre.

M. Mercus

Lefebvre

M. Lindsay
Marier

5 Octobre 1921

Prochaines de quibus

Ville de Drummondville

Une seance reguliere du conseil municipal de la
ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures
ordinares des seances du conseil mercredi le 5
Octobre 1921. Sont presents: M. Napoleon Carreau,
Maire et M. les echevins John Marier, Jean Lemaire,
M. N. Lindsay, A. Mercus, O. Lecarré, G. A. Sicault
et L. G. Godinier formant le quorum du conseil sous

le president M. L. Marier. Les deliberations de la
derniere seance sont lues et approuvees.

Il est propose par M. A. Mercus seconde par M.
N. Lindsay que les comptes suivants soient
approuves et le Tresorier autorise a les payer.
Adopte.

M. Bonclain \$ 3.00

Conrad Lemaire \$ 300. + 75.00 + 150.00

Odilon Forest \$ 2.

M. Gallard \$ 3

M. Pelletier \$ 3.97

Liesle et pair \$ 134.10 337-13

J. R. Blanchard 1.50

M. Lemaire \$ 35

M. Martel \$ 1.13

Le Greffier fut lecture d'une lettre de The Canadian
Manufacturers Association offrant ses services
en faveur de tout mouvement qui pourrait prendre
le conseil pour passer a la crue du chamage.

1^{er} lecture est faite du reglement pourvoyant a
premier \$ 1. par \$ 100 de l'evaluation immobiliere de
celle ville.

Lecture est faite d'une lettre de M. Omar Bonclais
resident a Montmagny reclamant pour son client
M. Rodolphe Chagnon, du menuisier une somme de \$ 50
a titre de dommages pour un accident qui serait
arrive a son automobile a la suite d'un accident
par d'automobile qui serait arrive sur le route
du Pont. Le Greffier recel instruction de repondre
a cette lettre que la Corporation ne reconnait aucune
responsabilite de sa part.

Le conseil demande des soumissions pour l'entretien
des logements arrieres.

Lecture est faite d'un projet de contrat entre la
Corporation et Saurien Caruso Paver Co. Les
concernant le agre de l'assurances pour le siphon
de l'aqueuse et l'inspection de certains services
au contrat du mois de Juin 1914.

Il est propose par M. A. Mercus seconde par
M. N. Lindsay que le Maire et le Greffier soient
autorises a signer pour et au de la Corporation

de ce lieu et D'Ampleforth, le projet de cahier qui
vient d'être lu. adopté

M. L. G. Cabieux l'a mis au vote.

M. John Marier fait rapport au conseil du prix
demandé par M. Jacques Baillet et M. W. A. Mercier
pour le terrain des puits nos 5-6-7, au 3^e Rang du
Canton de Braithwaite, savoir 150 pour 50' x 50'
de terrain pour chaque puit.

Il est proposé par M. A. Mercier secondé par M. W. A.
Lindsay que le Carpentier fasse l'acquisition du
terrain de M. P. Baillet au puit No 5, savoir 50' x 50'
pour \$150 et du terrain de M. A. Mercier aux puits
Nos 6 et 7, savoir 50' x 50' à chaque puit à raison
de \$150 par terrain de chaque puit et en outre
le 1/2 Nord-est du lot 160A-82 du Canton de
Braithwaite pour \$150⁰⁰ que le Maire et le Trésorier
sauraient autorisés à signer pour et au nom de la
Carpentier et de l'Union de D'Ampleforth en acte de
vente de ce dit terrain. Adopté.

La réunion des listes électorales parlementaires est
renvoyée à la prochaine séance.

Il est proposé par M. A. Mercier secondé par
M. W. Lindsay que le Conseil s'ajourne à
mercredi le 12 courant. Adopté.

Travaux

Greffier

Maire

10 Octobre 1921

Prochaines de Québec

Municipalité de la Ville de D'Ampleforth

Une assemblée du Conseil du Conseil tenue
au bureau du Greffier le 10 Octobre 1921 à
4 heures de l'après-midi. Sont présents M. Napoléon
Larocque, Maire et M. M. les échevins A. Mercier
W. Lindsay, John Marier, J. Levesque, G. A. Lacroix
J. W. St. Cyr sans la présence de M. le Maire
Le Comptable approuve le compte de M. M. Montmezzelle
pour \$156.60.

Les successions suivantes pour l'entretien de
balais municipaux sont surcote

M. Lacroix \$ 21 par semaine, E. W. Larocque

\$ 25 par semaine, J. Napoléon Larocque \$ 15 par semaine
Le Comptable recommande d'engager M. F. Payer au
prix de sa succession

Le Comptable recommande au Conseil d'augmenter de \$1.
par semaine le salaire de M. Jimmy Havel, M. M.
Sicotte et Lindsay échevins.

Travaux

Greffier

Maire

12 Octobre 1921

Prochaines de Québec

Municipalité de la Ville de D'Ampleforth

Une séance régulière du Conseil Municipal de la Ville de
D'Ampleforth tenue aux lieux et heures ordinaires des
séances du Conseil, eut lieu au jour mentionné le
12 Octobre 1921, de 5 heures au jour mentionné le
12 Octobre 1921. Sont présents M. Napoléon Larocque, Maire
et M. M. les échevins J. W. St. Cyr, G. A. Lacroix, E. W. Levesque,
W. Lindsay et A. Mercier formant le quorum du Conseil
sans la présence de M. le Maire.

Les Membres de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par M. A. Mercier secondé par M. G. A. Lacroix
que le rapport au Comptable du Conseil en date du 10 courant
soit adopté. Adopté, M. W. Lindsay Président.

Le Conseil donne instruction à l'ingénieur de la Ville de
se rendre compte par le chaubé planis aux puits si
le employé y fait les travaux nécessaires et de faire
rapport au Conseil. Le Greffier reçoit aussi instruction
donner avis à M. Jimmy Havel, gardien de nuit aux
puits de faire au moins une visite à l'un des puits
pendant la nuit tel que requis de le faire.

M. A. Mercier propose secondé par M. W. Lindsay que
les comptes suivants soient approuvés et le Trésorier
autorisé à les payer. Adopté.

J. G. Levesque \$ 12.00 + 8⁵⁰ + 3²⁵ + 16¹⁵ + 5¹⁰ + 7³⁰ + 48⁰⁰
S. P. L. C. 7⁴³ + 182.52 ch., 38 ch., 13³ + 36¹ + 3⁵¹ + 176 + 41.68
D. O. Montmezzelle \$ 1⁸⁰

M. W. Larocque \$ 4.65

W. Lindsay \$ 7.00

J. R. Blanchard \$ 1.90

E. W. Levesque \$ 44.67

que le Comité de Finances s'est occupé des suggestions
faites et de remettre de son attention sous le plus grand
intérêt de la ville à ce sujet et que ce comité sera prêt en
serenus considération.

Le Comité recommande au Conseil de déférer à M. Harris
et d'autoriser sans les besoins des fonds antérieurs de la
ville sans avoir obtenu au préalable la permission du
Conseil et avant de se faire valoir aux votes. M. Harris
aura cependant le droit d'autoriser au paravant tout
sans prendre note de la quantité d'au fait par les
fonds.

Thompson

Greffer

[Signature]

2 Novembre 1921

Proximité de Québec

Ville de Drummondville

à une séance régulière du Conseil Municipal de
la Ville de Drummondville tenue aux lieux et heures
ordinaires des séances du Conseil mercredi le 2
Novembre 1921. Sont présents M. M. Gauthier, Maire
et M. M. les échevins John Marier, H. Lindsay, I.
Lemire, J. W. St. Onge formant le quorum du Conseil
sous la présidence de M. Gauthier.

Le Greffier fait lecture de l'avis de convocation de cette
assemblée et du certificat constatant qu'il s'est agis
à tous les membres du Conseil.

Les Minutes des deux dernières séances sont lues et
approuvées.

Il est proposé par M. M. Lindsay secondé par M.
I. Lemire que le rapport du Comité du Conseil
en date de ce jour, soit adopté. Adopté.

Les noms réguliers de M. J. O. Montplaisir succédant
à ce que les noms de M. J. G. Ducharme et F. C.
Christman soient envoyés sur le rôle d'évaluation
comme co-propriétaires des lots de lot 185
du quartier Nord.

Proposé par M. J. W. St. Onge secondé par M.
John Marier que'il soit fait droit à la
demande de M. Montplaisir. Adopté.

Proposé par M. J. W. St. Onge secondé par M. J. Marier
que les comptes suivants soient approuvés, adoptés
Dette Telephone \$967 Mrs Bernard 17.

C. St. Railways 1. C. Lemire 47.

L. G. Gauthier 160.

Il est proposé par M. J. W. St. Onge secondé par M.
M. Lindsay que le Conseil approuve sans
commande des résolutions adoptées par le
Conseil de Drummondville à ses Proximité, tenu à
Québec les 8, 9 et 10 Sept. 1921 et d'autoriser d'approuver
la conclusion de ses résolutions. Adopté.

Il est proposé par M. J. W. St. Onge secondé par M.
John Marier que le Comité pour les fonds de la
ville de la ville soient accordés à M. C. Lemire à
raison de 8^{es} par part, le tout suivant spécification
présenté par l'engagement de la ville. Adopté.

M. Marier entre et prend son siège.

M. M. Lindsay est chargé de s'entendre avec M. G.
Gauthier pour la tenue de la session et a fait rapport
à M. G. Gauthier entre et prend son siège.

Il est proposé par M. S. Mercier secondé par M. M.
Lindsay que le Conseil s'ajourne à mercredi le
9 courant. Adopté.

1921- 9 Novembre - 1921

Proximité de Québec

Ville de Drummondville

à une séance régulière du Conseil Municipal de la
Ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordi-
naires des séances du Conseil, mercredi le 9 Novembre 1921,
et il est agissement de la séance du 2 courant
Sont présents M. M. les échevins M. Lindsay, I. Lemire,
S. Mercier, Oscar Lecarré, J. W. St. Onge, G. A. Leduc,
L. G. Gauthier formant le quorum du Conseil sous la
présidence de M. M. Lindsay mais suppléant.

Il est proposé par M. S. Mercier secondé par M. Oscar
Lecarré que les comptes suivants soient approuvés et
le Trésorier autorisé à les payer. Adopté.

M. A. Leduc \$21.

S. C. P. Co \$2. \$179.17 + 4^{es} + 187

+95^{de} +47^{de} +50^{de} +39^{de} +35^{de} +52^{de} +44.50
+26.5

Lib. de par 678^{de} 673^{de}
Mrs Gaudet 3 J. Gaudin 3^{de} Herdson 4
J. Racine 5^{de} M. Roy 3^{de} J. G. G. No.
N. Bouchard 11.60 Levesque 17.50 F. G. G. 2

Proposé par M. Amélie secondé par M. J. W. St. Ange
que le conseil s'ajoure à mercredi le 16 courant

Mauriceau Napoléon Lindsay
Greffier M. J. W. St. Ange

16 Novembre 1921

Province de Québec

Ville de Drummondville

À une séance régulière du conseil municipal de
la ville de Drummondville tenue aux lieux et
heures ordinaires des séances du conseil, étant au
gouvernement de la séance du 2 Novembre 1921, du
2 ajouré au 9 et du 9 au 10 jour mercredi le
16 Novembre 1921. Sont présents M. M. les échevins
M. Lindsay, M. Marcus, M. Greffier, M. Lemire
John Marie et J. W. St. Ange faisant le quorum
du conseil sous la présidence de M. Napoléon
Lindsay, Maire suppléant.

Les Minutes de la dernière séance sont lues et
approuvées.

M. M. Marcus propose secondé par M. J. W. St. Ange
que les comptes suivants soient approuvés
et le Trésorier autorisé à les payer. Adopté.

Bravo Lambert 9.59 Mrs Martel 75.00
J. R. Blanchard 4.49 + 9 Sup. vil 85.50
S. G. P. Co. 6.20 M. Lemire 14.

Dette téléphone 1.75 St John S. S. Co. 6.00

Mégarie Wild 3.25 Argus 61.98

Il est proposé par M. M. Marcus secondé par M.
J. W. St. Ange que conformément à l'article
4576^e de la S. R. P. le Greffier soit autorisé
à recevoir des soumissions pour l'acquisition
des terrains autorisés par les règlements No 90
et 93, savoir \$10000.00 et 7000. respectivement
et ce le 6 Dec 1921 à 8 heures. P. M. Adopté

Il est proposé par M. M. Marcus secondé par M.
J. W. St. Ange que le Maire et le Trésorier soient
autorisés à signer un billet de \$1500 à l'ordre
de la Banque Watson, à Drummondville, payable à vue
moins de 30 jours, portant intérêt à 6% par an. Ce billet
est pour effectuer le paiement d'un billet de \$1000
concernant à Paul Gaudin et autorisé par résolution
du 31 Septembre 1921 et le remboursement d'un
prêt de \$500 concerné par un chèque à l'ordre
du Trésorier de la ville. Adopté.

M. M. L. G. Gaudin et C. O. Gaudin ont et pre-
nent leur sergé.

M. M. Marcus propose secondé par M. M. Lemire
que le Maire et le Trésorier soient autorisés à
signer pour et au nom de la Corporation de la
ville de Drummondville un billet de \$2500. à
l'ordre de la Banque Watson, à vue, payable
intérêt à 6% par an; ce billet étant pour effectuer le
paiement du billet concerné à l'ordre de D. G. G. G. G.
et autorisé par résolution du 31 Aout 1921, et devant
être payé à vue et le produit de ce billet de la
ville qui seront versés sous l'autorité du règlement
No 93. Adopté.

M. M. Marcus propose secondé par M. J. W. St. Ange
que le conseil s'ajoure à mercredi le 23 Dec
1921. Adopté.

Mauriceau Napoléon Lindsay
Greffier M. J. W. St. Ange
7 Décembre 1921

Province de Québec,

Ville de Drummondville

À une séance régulière du conseil municipal de la ville
de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires
des séances du conseil mercredi le 7 Dec 1921. Sont
présents M. John Marie et L. G. Gaudin. Faute de
quorum la séance est ajourée à vendredi le 9 Dec 1921.

9 Decembre 1921

A une assemblee du Comite du Conseil tenu au bureau du greffier, mercredi le 9 Dec 1921 a 4 heures de l'apres midi. Sont presents M. Kap. Luceau, Maire et M. H. Lechevalier, John Marier, L. G. Godein, J. Lemire, J. Mercier, sous la presidence de M. le Maire.

Le Comite recommande au Conseil d'approuver les comptes suivants

S. G. P. Co \$2³⁰ + 4⁵⁰ + 0.57 + 0.35 L¹ + 50cts + 6³⁵
 + 50cts + 35cts + \$189.58 + \$182⁷² + 10.97 + 2.95
 banlieue de Grantham 1⁵⁰ St John Dry Dock 11.95
 J. O. Montplaisir 56.95 + 13.32 64.95
 A. Blondin 56.00 20.00 fabrication 85cts
 Jeanes C. Co. 3.89 Argus Co 320⁰⁰
 Lebel et Pais 663²⁰ + 879²⁰ 962.85 + 587.75
 923.75

Mme Lemire 14. Deux Generaux 56.75
 M. Degre 9. + 9. R. Javelle 51.00 17.50 + 17.50

Mrs. Gaudin \$3. J. C. Lemire \$300. + \$300.
 Imprimerie du Roi 29.43

Imprimerie de Drummondville 88⁰⁰ + 4⁵⁰

Endre Mercier \$3. 90.34 + 138¹⁶

Departement de l'Esse. Quebec 605⁰⁰

J. R. Blanchard 159.78 Hosp. Martel 50cts

Stelli Telephone 6⁰⁰ J. R. Blanchard \$96.60

Le Comite recommande au Conseil que la Cooperation en sa qualite de beneficiari de la police de 672 25 54 New York Life, eunis au cas de G. Blanchamp.

autoris ce service a donner son bien en reglement de ce prime, le Conseil consentant au dit emprunt a moins la police de l'Esse. Le Greffier est autorise a verser a cette Comp. fini dans le cas ci dessus.

Les soumissions suivantes pour l'achat de tabourets a été eunis sans l'autorite des reglements des 90 et 93 sont revoques.

1^o Venelle, Dubucani & Paulais \$10000. 10 ans 98²⁶

pour l'emprunt 7000 a 5 ans 98⁵¹

aucun cheques n'accompagne cette soumission.

2^o Dawson Bros.

*10000 @ 30 ans 98⁶² / 7000. @ 20 ans 98.60

10000 @ 10 ans 98.53 / 7000 .. 5 ans 98.53

3^o Le Credit Industriel, Limited, Quebec.

*10000 a 10 ans 97.81

7000.00 @ 5 ans 98.31

4^o Le Corp. des Obligations Municipales.

\$10000 @ 30 ans 96.

" " 10 ans 98.

\$7000 a 5 ans 98⁵⁰

Le Comite apres etude des soumissions ci dessus recommande au Conseil d'accepter la soumission de Dawson Brothers, savoir \$10000. a 30 ans 98⁶² et \$7000. a 20 ans 98⁶⁰

Lelecteur est fait d'une lettre du Comite a M. le Maire demandant au Conseil de lui payer 6% au lieu de 5% sur le port de la tabourets a Grantham. Le Greffier est autorise a lui repondre que le Conseil accepti sa demande.

Lelecteur est fait d'une lettre de M. Oscar Marier, sous-secrétaire de l'Administration Municipale informant le Conseil que un feu d'hygiene pour le cas de l'Esse pour l'achat de \$30000. pour le Port, sur le reglement des 97 consentant un emprunt de \$50000.00 ne peut être approuve.

Lelecteur est fait d'un rapport de M. A. Royce sur l'impediment de l'Esse.

Dawson
 Greffier
 M. J. Luceau
 Maire

9 Decembre 1921

Province de Quebec

Ville de Drummondville

A une seance reguliere du conseil Municipal de la Ville de Drummondville tenue aux heures ordinaires des seances de conseil vendredi le 9 Decembre 1921 et aut en ajournement de la seance du 7 Dec 1921

Sont presents M. Kap. Luceau, Maire et M. H. Lechevalier, J. Mercier, John Marier, L. G. Godein, et M. J. Luceau, sous la presidence de M. le Maire.

Les Minutes de la bonne seance sont lues et approuves.

Est proposé par M. John Marier secondé par M. Hoop Lindsay que le rapport du comité du conseil en date de ce jour soit approuvé, ratifié et con-
fermé. Adopté.

M. John Marier propose secondé par M. A. Mercure
qu'une somme de \$6. sur le compte d'eau de la
Dufont soit faite. Adopté.

M. A. Mercure donne avis de motion qu'il proposera
un règlement à l'effet d'exempter de la
Compagnie Dominion Silk & Dyestuff Co. and Lumbering
Co.

Date du 15 Nov 1921

Les uns requiert de M. A. Schwabf. Demandant au
Conseil pour la Compagnie Dominion Silk Dyestuff
and Lumbering Co. Hs certains privilèges

Est proposé par M. A. Mercure secondé par M.
Hoop Lindsay que ce requête qui vient d'être lu
soit adopté et que le permis de demande soit accordé.

Est proposé par M. A. Mercure secondé par M. Hoop
Lindsay que le Maire et le Trésorier soient autorisés à
signer à l'ordre de Walsh Peds & Structural Works un
billet de \$2000 portant intérêt à 6% par an et payable
à deux mois, le billet étant au paiement de la construction
du Port et devant être payé avec le produit de l'emprunt
de \$50000 pour la construction du nouveau Port.

Proposé par M. A. Mercure secondé par M. Hoop Lindsay
que le conseil s'ajourne à vendredi le 16 courant. Adopté.

Travaux
Greffier

M. J. Stacey
Maire

16 Décembre 1921

Provincer de Québec

Ville de Drummondville

A une séance régulière du conseil municipal de la
ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures
ordinaires des séances du conseil, étant au ajournement
de ce séance du 7 Dec 1921, du 7 au samedi au 9 et du
9 à ce jour vendredi le 16 Dec 1921. Sont présents
M. Hoop. Pansau. Maire et M. H. les échevins J. W.
St. Ange. John. Marier, Os. Lecuyer, Hoop. Lindsay
et A. Mercure formant le quorum sous la
présidence de M. le Maire.

Les minutes de la dernière séance sont lues et approu-
vées.

M. John Marier propose secondé par M. Os. Lecuyer
que les comptes suivants soient approuvés et le
Trésorier autorisé à les payer. Adopté.

Walsh Peds 221.14	A. Monplaisir 50.00
Os. Lecuyer 60.00	St John Dry Dock 17.70
Campbell Mechanic 1.00	M. Pellerin { 267.35 317 } + 138.99
Def Landry 9.90	Os. Lecuyer 35.40
J. R. Brien 11.85	A. Guenard 15.00
M. Genereux 15.30	Les 20 ans 1024.55
Os. Langier 9.37	Imp. Drummondville 4.
St. Denis 9.	S. E. N. Pellerin 84.30
M. Buly 30. 720. + 31.50	Commiss. Québec 5.40
J. E. Fanchon & fils 566	St. Louis \$200.
St. John 13.60 + 17.00	

Leclerc est fait d'un billet de \$4000
Demandant au conseil de faire installer à la borne
du gardien des pompes une cloche d'alarme.

Est proposé par M. J. W. St. Ange secondé par M. A.
Mercure que l'engagement de la ville soit autorisé à
faire pour la cloche d'alarme demandée par le
Junker et que ce permis soit autorisé à faire
réparer les cloches d'alarme que M. Fauriol a
déclaré défectueuses. Adopté.

Leclerc est fait d'un règlement exemptant de
taxe pour 10 ans à la loi Dominion Silk Dyestuff &
Lumbering Co. Hs.

M. N. Lindsay propose secondé par M. Os. Lecuyer
que M. Auguste Blavier soit autorisé à acheter de M.
à 30 cents le bois pour la borne municipale près du
marché. Adopté.

Est proposé par M. Os. Lecuyer secondé par M.
John Marier qu'il soit permis au Maire de l'achat de la
Banque Supérieure à Drummondville le 20 courant
un comité composé du Maire, de M. N. Lindsay, Mercure
et St. Ange soit chargé d'élaborer un programme
pour célébrer cet événement. Adopté.

M. A. Mercure propose secondé par M. J. W. St. Ange
que M. Hoop Lindsay soit autorisé à acheter
de M. Def Berhaut au prix de \$40.00 le matériel

de la dernière pros du Pmt. Adopté.
 M. Wap Lindsay propose seconde par M. A. Mercier
 que le conseil s'ajourne à vendredi le 23 Dec 1921
 adopté

Mauriceau
 Giffier

[Signature]
 Maire

3 Janvier 1922

Procès de quibus

Ville de Drummondville

à une séance régulière du conseil Municipal
 de la ville de Drummondville, tenue aux lieux et
 heures ordinaires des séances du conseil mardi le
 3 Janvier 1922. Sont présents M. Wap Lindsay,
 Maire et M. M. les échevins J. W. St. Cyr, G. A. Sicotte,
 I. Lemaire, John Marier, Wap Lindsay, A. Mercier
 formant le quorum sans la présence de M.
 G. Marier.

Les minutes de la dernière séance sont lues
 et approuvées.

Le Greffier fait lecture de l'avis de convocation
 de la présente assemblée et du certificat constatant
 que le dit avis a été signifié à tous les membres du
 conseil.

M. A. Mercier propose seconde par M. Wap Lindsay
 que les comptes suivants soient approuvés et les
 Trésoriers autorisés à les payer. Adopté.

S. L. P. Co. 41⁰⁰ 182⁰⁰ 2⁰⁰ 2³⁰ + 4⁵⁰ 182⁰⁰

60cts 12cts 17cts 6³⁰ 50cts, 50cts 189⁵⁸

Pelleter 776 60.87 + 279.37

Supplémentaire 6 parts 17²¹

Caution Roberts 26.27

Mrs Gailard 3⁰⁰ Mauriceau 6.87

Ferry 14.25 13⁵⁰ 6. 92⁰⁰ 122.75

Arrel Bouchard 7⁰⁰

J. C. Lemaire 475 # 121.90

Liste de paix 578.95 4976. 317.80

C. P. Ry 144.35 - as Garin 118⁶⁰

C. L. Bouchard 11⁰⁰ F. Dege 9⁰⁰

J. O. Montplaisir 2³⁰ 2⁹⁶ W. Pariseau 19 heures à
 30cts 5.70 6.71 Ry #1.

C. Gosselin 94.30 C. Beaudin 333.42

St John Dry 6⁰⁰ Caution Roberts 14.85

A. Mercier 15³⁰

Lecture est faite d'une lettre de M. J. H. Robert faisant
 certaines suggestions comme aux le budget du feu
 Cette lettre est reprise au Comité du feu qui devra faire
 rapport au conseil.

Proposé par M. A. Mercier seconde par M. Alexis Lemaire
 que le Greffier soit autorisé à prendre un abonnement
 dans l'Action agricole à \$ 1.00. Adopté.

M. M. Sicotte et J. Marier Trésoriers.

Il est proposé par M. W. Lindsay seconde par M. G. A.
 Sicotte que le Greffier soit autorisé à acheter
 1000 pieds de bois de la marque Keplon à 7⁰⁰ pour
 la ville et 250 pieds pour la Campagne Campbell
 Bracham Lumber Co. suivant leur commande du 31 Dec 1921
 Adopté. Lecture est faite du règlement et descriptif des terres à donner en bail.

Il est proposé par M. J. W. St. Cyr seconde par M.

A. Mercier que les dépenses supplémentaires soient faites à

la Campagne jusques pour un ou deux bœufs

selon leurs besoins à mesure de leur du feu à

l'Église. Adopté.

Proposé par M. A. Mercier seconde par M. J. W.

St. Cyr que le conseil s'ajourne à mercredi

le 11 courant. Adopté.

Mauriceau
 Giffier

11 Janvier 1922

Procès de quibus

Ville de Drummondville

à une séance régulière du conseil Municipal de
 la ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures
 ordinaires des séances du conseil mercredi le 11
 Janvier 1922, étant un ajournement de la séance
 du 3 Janvier 1922.

Sont présents M. Wap Lindsay Maire et M. M. les
 échevins G. A. Sicotte, W. Lindsay, John Marier